

Rapport Annuel

R-co 4Change Net Zero Credit Euro

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	5
2.3 Profil de risque et de rendement.....	18
2.4 Catégories de parts.....	19
3. Compte-rendu d'activité.....	21
3.1 Performances du 01/01/2023 au 29/12/2023.....	21
3.2 Commentaire de gestion.....	21
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	24
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	24
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	24
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	25
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	25
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	26
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	26
4.5 Risque global.....	27
4.6 Informations sur les risques financiers.....	27
5. Informations réglementaires.....	28
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	28
5.2 Exercice des droits de vote.....	28
5.2.1 Politique de vote.....	28
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	28
5.3 Politique de rémunération.....	29
5.4 Frais d'intermédiation.....	30
5.5 Données SFDR.....	31
6. Annexes.....	32

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Cabinet FOUCAULT

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Signataire : Jean-Paul Foucault

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence Markit iBoxx TM € Corporates, en étant en permanence investi et exposé à hauteur de 90% minimum dans des titres de taux libellés en Euro.

Le FCP met en œuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement socialement responsable et une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050, qui reposent sur deux éléments :

- (i) une sélectivité renforcée des obligations en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices et
- (ii) le pilotage de l'Intensité Carbone de la Poche Carbone du portefeuille, tel que ces termes sont définis dans la stratégie d'investissement. Cette Intensité Carbone devra (i) être au minimum inférieure de 20% à celle de l'indice de référence du fonds et (ii) respecter une trajectoire orientée à la baisse de 5% minimum par an, avec un objectif de 7%, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019. Le respect de cette trajectoire carbone sera permis (i) par la sélection de valeurs ayant enclenché une trajectoire de baisse de leurs émissions carbone et/ou (ii) via des arbitrages de valeurs (aux fins d'atteindre cet objectif et/ou en complément des arbitrages de valeurs réalisés pour tenir compte des variations de marché).

Ainsi, l'objectif du FCP est de concilier performance financière et impact environnemental en favorisant une trajectoire de réduction des émissions carbone alignée sur l'Accord de Paris, et contribuant ainsi à l'objectif de développement durable 13 (ODD) des Nations Unies, relatif à la lutte contre les changements climatiques.

Le FCP suit l'Article 9 du Règlement SFDR sur la publication d'informations relatives aux investissements durables.

Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'impact environnemental du FCP se fait au travers des investissements qui le constituent.

Indicateur de référence

L'indice Markit iBoxx TM € Corporates¹, revenus réinvestis, est composé de toutes les obligations à taux fixe émises en euro par les entreprises publiques ou privées, d'un encours au moins égal à 500 millions d'euro. Toutes les obligations doivent être notées Investment Grade (au moins égal à BBB-) par au moins l'une des principales agences de rating (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch). La valeur de l'indice est la moyenne pondérée par les capitalisations du prix des obligations, coupon couru. Cet indice est calculé par Markit Indices Limited et est disponible sur le site . Il est disponible sur Bloomberg, code QW5A. www.ihsmarkit.com

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice de référence est un comparateur utilisé pour mesurer la performance du FCP. Cet indice de référence a été choisi car il reflète au mieux la portée de l'objectif financier du FCP. L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc ni les critères ESG, ni les critères de durabilité. Aucun indice ESG pertinent par rapport à la stratégie n'est disponible à ce jour.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence Markit iBoxx™ € Corporates, revenus réinvestis sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Cet OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

Allocation stratégique

L'allocation sur la courbe des taux et l'exposition crédit sont faites de façon discrétionnaire et son exposition dépend de l'anticipation de la Société de gestion quant à l'évolution des taux d'intérêts et des écarts de taux entre les titres d'Etat et ceux émis par les émetteurs privés. Cette allocation s'effectuera en investissement direct (obligations ou titres de taux).

Le processus de sélection des valeurs, appartenant à tous secteurs y compris le cas échéant à des secteurs polluants (i) suit des règles de gestion internes formalisées, (ii) intègre une analyse durable des sociétés et des émetteurs souverains sous leurs aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et (iii) respecte un ensemble de règles d'exclusion ISR discriminantes. Des détails concernant la méthodologie de calcul de l'intensité carbone du portefeuille et le taux de couverture en données carbone du portefeuille sont disponibles dans le Code de transparence applicable au FCP, publié sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Le FCP cherche à favoriser la transition vers une économie dite « net zero », avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour atteindre son objectif de réduction des émissions carbonées, le FCP investit dans des titres de créances d'entreprises qui sont pleinement engagées dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignées avec l'Accord de Paris.

Le FCP investit dans des titres de créances émis par deux types d'entreprises :

- La première catégorie, appelée « Leaders » regroupe les sociétés qui sont auditées par l'initiative Science Based Targets « SBTi », formée d'experts scientifiques dont le but est de définir, de promouvoir et valider les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "net zero", conformément à la science du climat.

- La deuxième catégorie appelée « En transition » regroupe des entreprises qui ont déjà mis en place des plans ambitieux de réduction des émissions carbone, qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit et sur lesquelles des actions d'engagement ciblées sont menées. Elles sont sélectionnées sur la base des analyses de températures effectuées par Carbon4 Finance (cabinet de conseil indépendant spécialisé).

Au travers de ses investissements dans des titres de créances d'entreprises dites « Leaders » sur les enjeux climatiques, et d'entreprises qui s'améliorent « En transition » et auxquelles sont associées un plan d'engagement actif, le FCP a pour objectif d'encourager la transition vers une économie d'émissions carbone « net zero ».

D'ici 2030, parmi les titres en portefeuille émis par des entreprises, le FCP s'engage à en détenir 90% émises par des entreprises « Leaders », ayant leurs objectifs audités par les SBTi.

Ainsi, le FCP cherche à contribuer positivement à l'objectif de développement durable 13 (ODD) des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques.

Le portefeuille de R-co 4Change Net Zero Credit Euro est composé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en titres de taux libellés en Euro, incluant les émetteurs publics à hauteur de 10% maximum de l'actif net et les émetteurs privés à hauteur de 80% minimum de l'actif net de toutes qualités de signature dont des titres participatifs, des obligations indexées, des obligations subordonnées (dont 20% maximum de l'actif net d'obligations contingentes convertibles), des titres de créances négociables à taux fixe, variable ou révisable, et des bons à moyen terme négociables, auxquels viennent s'ajouter des obligations convertibles (jusqu'à 10% maximum de l'actif net).

Le Fonds pourra être investi dans des titres et obligations émis par des Etats non-membres de l'OCDE et/ou des émetteurs ayant leur siège social dans un pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 10% maximum de son actif net.

Les informations relatives à la zone géographique des émetteurs et à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Zone géographique (nationalité) des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0 à 8	Zone Euro	20 - 100%
	Europe (hors zone euro)	0 - 40%
	Pays membre de l'OCDE (hors Europe)	0 - 30%
	Pays hors OCDE (y compris des pays émergents)	0 - 10%

En tout état de cause, l'OPCVM pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs dits « à haut rendement » (« High Yield » ou notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) et/ou non notés par les agences de notation dans la limite de 20% de l'actif net.

En outre, dans la limite maximum d'une fois son actif, l'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, total return swaps, dérivés de crédit, notamment *credit default swaps*, changes à terme) afin de poursuivre son objectif de gestion (pilotage de la sensibilité et du risque de crédit du portefeuille), à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme) et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille ou/et l'exposer sur des secteurs d'activités, taux, indices, risque de crédit et de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif du fonds.

L'exposition maximale du portefeuille correspondant à l'utilisation des dérivés de crédit est comprise entre 0% et 20% de l'actif net du FCP.

R-co 4Change Net Zero Credit Euro peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'OPC français et européens, ceci dans le respect des conditions légales et réglementaires, notamment en OPC de trésorerie dans un but de gestion de la trésorerie ainsi que dans des OPC de diversification (notamment obligations convertibles) afin de poursuivre l'objectif de gestion.

Le risque action lié à l'investissement en obligations convertibles ne dépassera pas 10% de l'actif du fonds. L'exposition à des titres de taux libellés dans une autre devise que l'Euro et l'exposition au risque de change sont respectivement accessoires.

La sensibilité du portefeuille s'inscrit dans une fourchette de 0 à 8 (incluant les actifs du bilan et les instruments financiers à terme).

Critères de sélection des produits de taux :

Les résultats de la recherche durable sont intégrés à différents niveaux dans notre processus d'investissement.

Au sein de la quote-part du portefeuille investie en obligations d'émetteurs privés (ci-après la « Poche Obligations Privées »), et en complément de la politique ESG de la société de gestion disponible sur notre site internet : [:https://am.eu.rothschildandco.com](https://am.eu.rothschildandco.com)

- (i) ces résultats participent à la définition de l'univers d'investissement éligible : celle-ci s'appuie sur des mécanismes d'exclusion relatifs aux critères ESG ;
- (ii) et contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique, de l'analyse fondamentale et de l'analyse de la sensibilité.

La transparence des méthodologies de notation, des mécanismes d'intégration et d'exclusion, et des sources, qui nous engagent à mettre en place une démarche pragmatique d'intégration des enjeux extra-financiers, est détaillée dans le Code de Transparence disponible sur notre site internet.

La part des émetteurs analysés sur la base des critères ESG dans le portefeuille, sera durablement supérieure à 90% de l'actif net, hors liquidités présentes à titre accessoire dans le portefeuille.

Etape 1 : Définition de l'univers d'investissement éligible :

La définition de l'univers d'investissement éligible repose sur le respect de certains principes fondamentaux et de critères extra financiers, elle s'articule autour des actions principales ci-dessous :

- **L'exclusion de sociétés qui enfreindraient les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.**

Et de manière concomitante :

- **L'exclusion des sociétés qui ne respecteraient pas les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.**
- **L'exclusion des sociétés qui ne respecteraient pas les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.**

- **L'exclusion des sociétés qui ne respecteraient pas les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales.**
- **L'exclusion de sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du Groupe Rothschild & Co.**
- **L'exclusion de sociétés qui appartiendraient aux secteurs controversés suivants : les armes controversées et nucléaires, le tabac, l'alcool, la pornographie et les jeux de hasard.**
- **L'exclusion des 20% des sociétés les moins bien notées sur la base des critères extra financiers de l'univers d'investissement initial** (principaux indices européens [Markit iBoxx™ € Corporates, ICE BofA Euro High Yield]) : Les titres de la Poche Obligations Privées de l'univers d'investissement du FCP font l'objet au préalable d'une étude de leur profil Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG). La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de cet OPC.

Ce filtre d'exclusion repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra financière MSCI ESG Research qui prend en compte dans l'analyse des piliers E, S et G les éléments suivants :

- Pilier Environnemental : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités environnementaux/aux risques spécifiques liés à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre : risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, ...
- Pilier social : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités sociaux/aux risques spécifiques liés à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre : formation des salariés, sécurité des produits, ...
- Pilier gouvernance : étude des instances de contrôle (ex : niveau d'indépendance du conseil, pratiques comptables, etc.) et des pratiques en matière de gouvernance (ex : politique anti-corruption, etc.).

MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note). La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux ESG, en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux ESG dans nos analyses de convexité. La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques ; elle repose notamment sur :

- Des données macro-économiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des Etablissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

En synthèse, pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé (en fonction de son business model, de sa présence dans certains pays, etc.) et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class », telle que définie ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10/10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

L'approche Best-in-class privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues a minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse qui soit comparable.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant).

Etape 2 : Processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement éligible :

- Pour la poche taux, en complément des exclusions énoncées précédemment, les trois sources de valeurs ajoutées suivantes sont utilisées pour la gestion :

- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.

- 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
- L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte trois étapes :
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
 - Et une analyse qualitative des critères ESG : les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur nos propres travaux d'analyse financière et durable combinée et sur la recherche MSCI ESG Research. En complément, et au cas par cas, nous travaillons avec le prestataire de données externe Ethifinance. Nous nous appuyons notamment sur les rapports annuels de durabilité ou RSE des sociétés, nos échanges avec les dirigeants de sociétés que nous rencontrons, des notes spécialisées d'analystes financiers et des rapports d'ONG, de la recherche académique spécialisée ou de base de données en libre accès telles que les analyses réalisés par les initiatives Science Based Target (SBTi), Transition Pathway (TPI) ou encore Carbon Disclosure Project, pour intégrer au mieux les critères extra financiers dans nos analyses de convexité. En cas d'émergence d'une controverse, les équipes de Rothschild & Co Asset Management s'efforcent de contacter la société dans un délai raisonnable et peuvent être amenés à revoir leur thèse d'investissement. Afin de piloter l'intensité carbone de la Poche Carbone de telle sorte qu'elle soit (i) 20% inférieure à celle de l'**Indice de référence** et (ii) en ligne avec une trajectoire orientée à la baisse de 5% par an en moyenne avec un objectif à 7%; nos équipes d'analystes et de gérants intègrent dans leurs analyses la tendance enclenchée et les projections affichées en matière d'émissions carbone et de trajectoire de température réalisée par l'initiative Science Based Targets et par Carbon4 Finance, cabinet de conseil indépendant et spécialisé dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique.

Pour une meilleure compréhension, il est précisé que :

- la « Poche Carbone » se définit comme la quote-part significative du portefeuille composée des actifs sur lesquels la société de gestion est en mesure de suivre l'intensité carbone, à savoir (i) les titres d'actions et d'obligations émis par des sociétés et (ii) les OPC sous-jacents investis à hauteur de 50% minimum de leur actif net en titres d'actions ou d'obligations émis par des sociétés. Les modalités de calcul de l'intensité carbone du portefeuille et des éléments relatifs à la couverture du portefeuille en données carbone sont détaillées dans le Code de transparence applicable au FCP, ainsi que dans le reporting trimestriel ESG du FCP.
- L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche Carbone du portefeuille. Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'affaires (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research par exemple) et/ou émaner directement des sociétés concernées.

3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférés à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

- Pour la poche OPC, le critère de sélection est le suivant :

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger seront sélectionnés selon une approche Top Down en fonction des classes d'actifs. Cette sélection sera principalement effectuée au sein de la gamme Rothschild & Co.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et

incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le FCP a pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. Le FCP vise des résultats économiques, tout en poursuivant des objectifs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de réduction des émissions carbone comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Objectif d'investissement durable » annexé au présent prospectus. L'indice de référence ne tient pas compte de l'objectif de durabilité poursuivi par le FCP. Aucun indice ESG pertinent par rapport à la stratégie n'est disponible à ce jour.

Le FCP a pour objectif environnemental la réduction des émissions carbone et la transition vers une économie d'émissions carbone « net zero » en investissant dans des titres de créances d'entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignées avec l'Accord de Paris qui sont soit « Leaders » sur les enjeux climatiques, ou « En transition ».

Dans le cadre de cette approche, la stratégie participera aux efforts d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique selon les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, au travers de sociétés générant des effets positifs durables sur l'environnement. L'engagement minimum d'alignement des investissements, comprenant des activités substantiellement contributives, habilitantes et transitoires, est de 0%.

Afin de contribuer aux objectifs environnementaux susmentionnés, le FCP utilisera les données de MSCI ESG Research, de SBTi et de Carbone4 Finance.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

- **Actions** : 0-5% de l'actif net

Le FCP n'investira pas en actions. Cependant, il pourra devenir détenteur d'actions jusqu'à 5% maximum de son actif net faisant suite à l'exercice d'une option de conversion attachée aux obligations convertibles ou suite à la restructuration de la dette d'un émetteur.

- **Titres de créances et instruments du marché monétaire, Obligations** : 90-100 % de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP investira à hauteur de 90% minimum de l'actif net en titres de taux libellés en Euro, incluant les émetteurs publics à hauteur de

10% maximum de l'actif net et les émetteurs privés à hauteur de 80% minimum de l'actif net. Les investissements seront réalisés en obligations, des titres de créances négociables de toutes qualités de signature, de toutes échéances, tels que notamment des titres négociables à court terme (incluant notamment des titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper), à taux fixe, variable ou révisable, des titres participatifs, des obligations indexées, d'obligations convertibles (jusqu'à 10% maximum). Le FCP peut également investir jusqu'à 100% maximum de son actif en obligations callable et puttable dont des « *make whole call* » (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance), et jusqu'à 100% de son actif en obligations subordonnées, dont 20% maximum en obligations contingentes convertibles. En tout état de cause, l'OPCVM pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs dits « à haut rendement » (« *High Yield* » ou notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) et/ou non notés par les agences de notation dans la limite de 20 %.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre 0 et 8
Devises de libellé des titres dans lequel l'OPCVM est investi	Euro, 10% max hors Euro
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM	Accessoire, inférieur à 10 % de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	Pays de l'OCDE, 10% max hors OCDE (y compris des pays émergents)

- **Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**
0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement,
- et/ou en parts ou actions de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC pourront, le cas échéant, être gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux et/ou instruments du marché monétaire	OPC
Fourchettes de détention	0-5%	90-100%	0-10%
Investissement dans des petites capitalisations (incluant les micro capitalisations)	0-5%	Néant	Néant
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris des pays émergents)	0-10%		Néant

- **Les instruments dérivés :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque de taux, de change et de crédit. En vue de réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire), ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme) et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des

actifs (achat de contrat à terme). En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des futures, options, swaps (TRS dans la limite de 20% de l'actif net du fonds), changes à terme, et dérivés de crédit (*Credit Default Swap*). Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.

L'exposition globale au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8. L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés sera accessoire.

Dérivés de crédit :

L'allocation crédit est faite de manière discrétionnaire par le gérant.

Les dérivés de crédit utilisés sont les paniers de CDS et des CDS sur un seul émetteur.

Ces dérivés de crédit sont utilisés à des fins de couverture grâce à l'achat de protection :

- Afin de limiter le risque de perte en capital sur certains émetteurs (présents en portefeuille) ;
- Afin de bénéficier de la dégradation anticipée de la qualité de signature d'un émetteur ou d'un panier d'émetteurs non présent en portefeuille plus importante que celle d'une exposition présente dans le portefeuille.

Et à des fins d'exposition grâce à la vente de protection :

- Au risque de crédit d'un émetteur ;
- Au risque de crédit sur des paniers de CDS.

L'usage des CDS pouvant intervenir dans le cadre de l'exposition au risque de crédit ou de la couverture du risque de crédit du portefeuille, l'utilisation d'indices pour parvenir à cette finalité pourrait engendrer des opérations qui, ligne à ligne, pourraient être assimilées à de l'arbitrage (couverture du risque de crédit global du portefeuille par des émetteurs, maisons mères, filiales ou autres entités non présentes en portefeuille).

L'exposition maximale du portefeuille correspondant à l'utilisation des dérivés de crédit est comprise entre 0% et 20% de l'actif net du FCP.

Total Return Swap : Le FCP pourra notamment utiliser, dans la limite de 20% de l'actif net du fonds, des Total Return Swaps (Swaps de performance). Ces instruments financiers à terme visent à échanger la performance d'un titre, d'un panier de titres ou d'un indice.

L'utilisation des dérivés servira principalement à :

- reconstituer de façon synthétique l'exposition du portefeuille au marché obligataire ;
- couvrir partiellement les actifs en portefeuille au risque de taux et de crédit ;

Le FCP n'aura pas de titres de titrisation structurés en portefeuille.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

- **Titres intégrant des dérivés (warrants, credit link note, EMTN/certificats structurés, autocall, bon de souscription, obligations convertibles, obligations contingentes convertibles, obligations callable et puttable, ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés) :**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net. Ces interventions se feront à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux, de crédit et de change. Cette limite inclut le recours aux (i) warrants, (ii) EMTN/certificats structurés dont autocall, (iii) bons de souscriptions d'obligations, (iv) obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net), (v) obligations contingentes convertibles (jusqu'à 20% de l'actif net), (v) obligations callable et puttable, dont les « make whole call » (dans la limite de 100% maximum de l'actif net) , ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché des actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 10%.

L'exposition globale au marché des taux et de crédit, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

L'exposition globale au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés sera accessoire.

- **Dépôts :**

Le FCP pourra effectuer des dépôts en Euro de façon à rémunérer les liquidités du FCP d'une durée maximum de 3 mois jusqu'à 10% de son actif net.

- **Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

- **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- ✓ **Description générale des opérations :**

- **Nature des interventions :**

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du fonds.

- **Nature des opérations utilisées :**

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- ✓ **Données générales pour chaque type d'opération :**

- **Niveau d'utilisation envisagée :**

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 10% de l'actif de l'OPCVM. Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPCVM.

- **Rémunération :**

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « Frais et commission ».

- ✓ **Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :**

- **Garanties :**

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM ».

▪ Sélection des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB ou jugée équivalente par la société de gestion. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés du Groupe. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

▪ Risques :

Se reporter à la rubrique « Profil de risque » et plus particulièrement au « risque de contrepartie ».

• **Information relative aux garanties financières de l'OPCVM :**

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le cas échéant, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral, des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèce reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit et la volatilité des prix. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPCVM à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (*reverse repurchase transactions*), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des OPC monétaires.

Profil de risque :

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose le porteur :

1. Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que l'OPCVM n'offre pas de garantie, qu'il suit des fluctuations de marché et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

2. Risque de gestion discrétionnaire :

Risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. En conséquence, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

3. Risque de taux :

Risque lié aux investissements dans des produits de taux (jusqu'à 100% de de l'actif net) et à leur sensibilité aux mouvements des courbes des taux (fourchette de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 8). Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

4. Risque de crédit :

Risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap). Ainsi, en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les titres de dette notés en catégorie spéculative dite à « haut rendement » (« High Yield ») présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP. Les investissements en titres « High Yield » et/ou titres non notés pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif net.

5. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du fonds pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluation sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.

6. Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

7. Risque de contrepartie :

Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

8. Risque lié aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres : Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisations impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des

contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, l'OPC peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

9. Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
10. Risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés : dans la mesure où l'OPC peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de l'OPC peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels l'OPC est exposé.

Garantie ou protection : Néant.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et reflète principalement son positionnement sur les produits de dettes publiques et privées tout en ayant une sensibilité comprise entre 0 et 8..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Néant

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

<i>Catégorie de part</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation des sommes distribuables</i>	<i>Devise de libellé</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>	<i>Souscription initiale ¹</i>	<i>Souscription ultérieure minimale ²</i>
C EUR	FR0007393285	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part	1/10 000 ^{ème} part
D EUR	FR0007474010	Distribution	Euro	Tous souscripteurs	1 part	1/10 000 ^{ème} part
I EUR	FR0010275644	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs mais plus particulièrement réservée aux investisseurs institutionnels	3 millions d'euros	1/10 000 ^{ème} part
P EUR	FR0014004AX8	Capitalisation	Euro	Cf. ci-après *	2 500 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels	1/10 000 ^{ème} part
I CHF H	FR001400JCC2	Capitalisation	CHF**	Tous souscripteurs mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	3 millions de Francs Suisse VL d'origine : 1 000 Francs Suisses	1/10 000 ^{ème} part
P CHF H	FR001400JCD0	Capitalisation	CHF**	Part réservée aux réseaux de commercialisation étrangers et agissant notamment dans le cadre d'un mandat, et sous réserve de l'accord préalable de la Société de Gestion	5 000 Francs Suisses VL d'origine : 100 Francs Suisses	1/10 000 ^{ème} part

¹ La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

² Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

** Les parts en CHF sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence du FCP.

Le FCP dispose de six catégories de parts : les parts C EUR, D EUR, I EUR, P EUR, I CHF H et P CHF H. Ces six catégories diffèrent notamment du point de vue de leurs régimes d'affectation des sommes distribuables, de leurs frais de gestion, de leur valeur nominale, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Le FCP est un fonds de partage et a dans ce cadre établi un partenariat avec l'association Océan Polaire (www.oceanpolaire.org), association de loi 1901 créée en 1991 et reconnue d'intérêt général dont l'objet est l'organisation d'expéditions et de missions à caractère éducatif et scientifique dans les régions polaires.

Ainsi, pour chacune des parts du FCP, 0,15% par an de leur actif net sera déduit des frais de gestion prélevés par la société de gestion, et reversé à l'association Océan Polaire afin de contribuer au financement de l'expédition POLAR POD.

* La souscription de cette part est réservée :

- 1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
 - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),
 - fournissant un service de
 - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
 - gestion individuelle de portefeuille sous mandat
- 2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 Euros.

Par ailleurs, pour chaque catégorie de part, la société de gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 01/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co 4Change Net Zero Credit Euro I CHF H (à partir du 21.07.23)	3,78 %	8,19 %
R-co 4Change Net Zero Credit Euro P EUR	7,54 %	8,19 %
R-co 4Change Net Zero Credit Euro I EUR	7,64 %	8,19 %
R-co 4Change Net Zero Credit Euro D EUR	7,25 %	8,19 %
R-co 4Change Net Zero Credit Euro C EUR	7,27 %	8,19 %

Note : Les performances de R-co 4Change Net Zero Credit Euro sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Contexte financier

Taux

Bien que l'année 2023 ait commencé par un optimisme des investisseurs concernant un pivot des banques centrales en Europe et aux Etats-Unis, cela a été de courte durée. Dès février, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs pour contrer une inflation toujours présente. Le mois de mars a été particulièrement agité dû aux faillites des banques régionales américaines et au rachat de Crédit Suisse par UBS. Cette volatilité s'est ensuite atténuée et les banques centrales (FED, BCE, BoE) ont poursuivi leurs hausses de taux.

Au début du second semestre, après une pause dans ses hausses de taux, la FED a augmenté son taux de 25bp, suivie par la BCE même si les indices ont démontré une baisse de l'activité en zone euro et un tassement de l'inflation (5.3% en juillet vs 5.5% en juin). Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une forte hausse des taux souverains (4.57% (+46bp) pour le 10 américain en septembre et 2.84% (+38bp) pour le 10 allemand) sur fond de résilience de l'économie américaine faisant craindre des taux directeurs toujours élevés.

La fin d'année, avec le ralentissement de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a vu un repli des taux souverains avec une baisse du 10 ans US de 45bp à 3.88%, et de 42bp à 2.02% pour le 10 ans allemand malgré la volonté de la BCE de ne pas diminuer ses taux à court terme, et ce même si les indicateurs pointaient un ralentissement de l'économie en zone euro.

Sur l'année, le rendement du 10 ans américain a augmenté de 9bps, débutant à 3.79% pour finir à 3.88%, après avoir atteint un pic à 5% à la mi-octobre. Le Bund quant à lui, a connu une baisse de 54 bps sur l'année, terminant 2023 à 2.02%. Le ralentissement de l'inflation pousse les investisseurs à anticiper 6 baisses de taux en 2024 pour un total de 160bp. La BCE a quant à elle écarté tout espoir de baisse de taux en 2024, indiquant que les risques de redémarrage de l'inflation à court terme

n'avaient pas disparu, mais la dégradation de l'activité en zone euro pousse tout de même les investisseurs à miser sur 5 baisses de taux l'année prochaine, soit 125bp au total.

Crédit

De manière générale, le marché du crédit s'est bien comporté en 2023, avec une progression sur l'année de 8.2% pour l'Investment Grade et de 12.5% pour le High-Yield. Durant la première partie de l'année, le marché du crédit a été résilient avec des spreads globalement stables sur la période, portés par les bons résultats des entreprises, à l'exception de mars où ces derniers se sont écartés sous la pression générée par les faillites des banques régionales américaines et le rachat de Crédit Suisse. Nous notons qu'au premier semestre, le marché primaire a connu une faible activité.

Le second semestre a poursuivi sur la lancée du premier, avec des spreads de crédit se resserrant sous l'effet des bonnes publications des entreprises et des attentes des investisseurs concernant une possible baisse des taux des banques centrales. Le marché primaire a vu le volume des émissions repartir à la hausse, avec notamment €32Mds émis en août ou encore €36Mds en novembre.

Le marché du crédit en euro a terminé l'année sur un resserrement des spreads, de 9bp pour l'Investment Grade et de 30 bp pour le High-Yield. L'Investment Grade a connu en décembre son meilleur mois de l'année avec une hausse de 2.8% tandis que le High-Yield a enregistré une performance de +2.9% sur la période.

Politique de gestion

En 2023, après 10 mois caractérisés par une hausse des taux souverains, les investisseurs ont anticipé de nombreuses baisses des taux directeurs pour 2024 générant un puissant rallye de fin d'année. 2023 restera finalement comme une année de baisse des taux ; le rendement de l'indice € Iboxx Corporate a diminué de 75 pb et termine l'année à 3.52%. Les spreads de crédit IG en euros se sont en effet bien tenus sur l'ensemble de l'année, en l'absence de ralentissement marqué de l'économie et ont participé à ce mouvement pour 9 pb. Dans ce contexte, le fonds a globalement conservé un positionnement plus défensif que sa référence tout en se rapprochant progressivement en termes de risque de taux et légèrement plus diversifié sur le risque crédit sur l'ensemble de l'année.

Durant l'année, le fonds a vu son actif progressé (+39%), en particulier grâce à de la collecte en février et en mars mais aussi avec le bénéfice de l'effet marché, surtout en fin d'année.

La sensibilité au taux qui était de 3,4 fin 2022 a été portée à 4.1 au plus haut fin juillet et termine l'année proche de ce niveau à 4. La sensibilité de l'indice a elle légèrement diminuée, de 4.6 en janvier à 4.4 en décembre. L'exposition relative du fonds au risque de taux est ainsi remontée de 73% à 91%.

En termes de type d'instruments, le profil du fonds reste diversifié mais a été légèrement sécurisé en 2023. Ainsi, les titres subordonnés (T2 ou AT1 ou hybrides) ont diminué de 4% environ, essentiellement en mars post crise bancaire en lien avec de la collecte et ressort à 16% à fin décembre. En 2023, le profil crédit des émetteurs a également été sécurisé, les émetteurs à haut rendement ont reculé de 2% par dilution en mars et ressortent inférieurs à 7% en décembre. Parallèlement, les émetteurs non notés reculent de 3% à 2% et présentent une sensibilité limitée de 1.3.

Ainsi, le fonds a été moins volatil et a bien performé mais moins que sa référence sur l'année après frais de gestion. La sensibilité au risque de taux a été rapprochée de la référence permettant de capter une large partie du rallye de fin d'année. Les diversifications crédit au travers de titres high yield et non notés mais aussi le choix de dettes financières subordonnées ou hybrides ont soutenu le rendement et la performance en 2023. Sur l'année, le rendement actuariel du fonds a reculé de 0.7% à 3.9%, favorisant la performance 2023 (après un point haut à 4.9% fin octobre).

Actif et performances

Au 29 décembre 2023, l'actif de R-Co 4Change Net Zero Credit Euro est de 68 millions d'euros.

La VL respective des parts I, C et D sont de 145164.82, 38,64 et 16,21 euros, en progression respective de +7,64% et +7,27%(C et D) en 2023, à comparer avec une variation de l'indice de référence de +8,19% (Indice de référence : Markit iBoxx™ € Corporates).

L'encours du fonds ressort en hausse de 19 Meur (+39%), effet marché y compris.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

10 mars 2023

- Désignation du Cabinet Foucault comme commissaire aux comptes du FCP en lieu et place du Cabinet Patricia Chatel.

1er juillet 2023

- Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

21 juillet 2023

- Création de deux nouvelles catégories de part I CHF H et P CHF H.

4 décembre 2023

- Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :
 - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel
 - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.
- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	17 814 002,05
VOLK WI 4.75 03-27	1 095 732,00
HARL DA 5.125 04-26	1 008 514,55
THAM WA 4.375 01-31	749 947,50

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	18 638 666,74
THAM WA 4.375 01-31	737 757,35
TELE SE 1.875 07-25	580 647,14
VOLK WI 0.875 03-26	536 567,99

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0.0102
- Future : 0.039
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0

- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

Méthode de calcul du risque global	Portefeuille de référence	Type de calcul	Paramètres				Limite	Niveaux de VaR sur la période	Niveau de levier indicatif *
			Intervalle de confiance	Horizon	Pondération des séries	Demi-vie			
VaR relative	Market Iboxx Corp Overall	Monte Carlo	99%	1 mois (22 jours)	Exponentielle	26 semaines pour la volatilité / 52 pour les corrélations	2 fois la VaR du portefeuille de référence	Min : 2,29% Max : 2,87% Moyenne : 2,57%	3,90%

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le FCP a pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. Le FCP vise des résultats économiques, tout en poursuivant des objectifs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de réduction des émissions carbone comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Objectif d'investissement durable » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co 4Change Net
Zero Credit Euro

Identifiant d'entité juridique:
969500VNIX40PZVYGL77

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 89,24 %**

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 83,16 %**

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/A] d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds R-co 4Change Net Zero Crédit Euro a pour objectif environnemental principal la réduction des émissions carbone et la transition vers une économie d'émissions carbone « net zero » en investissant dans des titres de créances d'entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris.

Le fonds recherche à contribuer à l'objectif de développement durable 13 (« ODD ») des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques en mettant en œuvre une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050 au travers :

- D'un pilotage proactif de l'intensité carbone du portefeuille : devant être (i) à tout moment au minimum inférieur de 20% à celle de l'indice de référence et (ii) respecter une trajectoire orientée à la baisse de 5% par an en moyenne minimum, avec un objectif de 7%
- D'une sélectivité renforcée des actions en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices : le fonds investit dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans la transition climatique, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris. D'ici 2030, le fonds s'engage à détenir en portefeuille 90% d'entreprises « Leaders », ayant leurs objectifs audités par l'initiative Sciences Based Target (SBTi)

Pour atteindre cette ambition de réduction des émissions carbone et d'impact environnemental, R-co 4Change Net Zero Crédit Euro investit dans des entreprises dites « Leaders » sur les enjeux climatiques, et des entreprises qui s'améliorent « En transition » et auxquelles sont associées un plan d'engagement actif. Au sein de R-co 4Change Net Zero Crédit Euro, nous cherchons à identifier les acteurs de transition qui démontrent une volonté d'innovation également au sein de secteurs contributeurs et une ambition de réduire leur impact carbone. Plutôt que d'investir uniquement dans des secteurs à faibles émissions, le fonds cherche également à accompagner des entreprises plus carbo-intensives aujourd'hui dont les transformations permettront de réduire plus significativement les émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre cet objectif, une analyse spécifique est mise en œuvre pour évaluer la crédibilité du processus de transition, de la trajectoire de réduction des émissions et du plan d'investissement associé. L'idée est de créer un cercle vertueux : les sociétés les mieux-disantes au sein de ces secteurs seront privilégiées par les investisseurs et leur processus de transition seront répliqués par leurs concurrents, ce qui sera bénéfique au niveau global. C'est ainsi que nous tiendrons notre engagement de réduire l'intensité carbone de notre portefeuille de 5% par an en moyenne minimum, avec un objectif à 7%, afin de limiter la hausse de la température à 1,5°C, un objectif en ligne avec l'Accord de Paris.

De manière plus générale, les objectifs poursuivis par les émetteurs privés qualifiés d'investissements durables qui composent le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 95,77% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 89,24% ont contribué à un objectif environnemental, et 83,16% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 9,98%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	7,95	7,95
Note E (/10)	7,54	7,32
Note S (/10)	5,7	6
Note G (/10)	6,3	6,4
Femmes au conseil d' administration (%)	40%	40%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions d' euros de chiffre d' affaires)	83	102
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	48%	38%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	18%	20%
Part verte (%)	10%	N/A
Sociétés en transition (%)	48%	58%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Afin de renforcer son caractère durable, le fonds applique des exclusions sectorielles sur tout son portefeuille, permettant ainsi de limiter les préjudices environnementaux et sociaux. Les secteurs suivants sont exclus : charbon thermique, pornographie, jeux de hasard, alcool, tabac, et armes controversées et nucléaires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le produit financier applique les garanties minimales que constituent ces exclusions normatives sur tout le portefeuille :

- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droit de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, le produit financier considère des PAI supplémentaires, qui sont directement en lien avec la stratégie d'investissement :

- Emissions de GES Scope 3 (PAI obligatoire Climat 1)

- Emissions de GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 1)
- Intensité GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 3)
- L'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI obligatoire Social 11)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	2 259,4	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	796,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	24 063,6	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	3 055,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	27 119,1	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	38,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	13,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	412,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	52,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	465,2	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	695,7	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,1	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	64,2	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	1,6	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	3,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,5	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,3	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,1	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	52,8	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T/ MEUR

10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,8	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	12,4	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	41,7	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	186,7	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	22,4	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,8	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

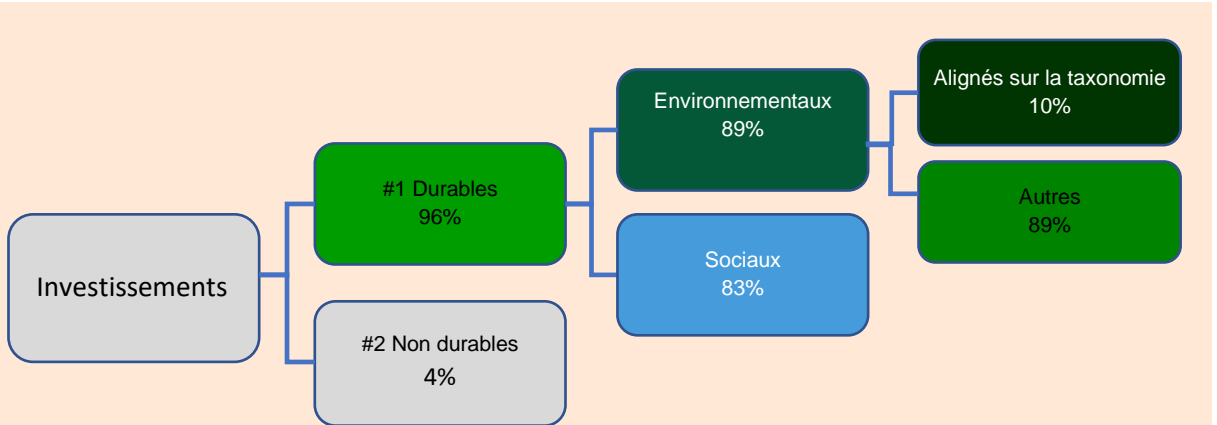
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme C	-	3,35 %	Europe
Future Euro-bund Mar24	-	3,02 %	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 4 3/4 07/04/28	Etat	2,01 %	Allemagne
Volksbank Wien Ag 4 3/4 03/15/27	Banque	1,72 %	Autres Zone Euro
Jcdecaux Se 2 5/8 04/24/28	Consommation Discrétionnaire	1,47 %	France
France (govt Of) 1 05/25/27	Etat	1,42 %	France
Acef Holding Sca 0 3/4 06/14/28	Services Financiers	1,27 %	Autres Zone Euro
Mediobanca Di Cred Fin 4 3/4 03/14/28	Banque	1,18 %	Italie
Grp Bruxelles Lambert Sa 4 05/15/33	Services Financiers	1,11 %	Autres Zone Euro
Acea Spa 3 7/8 01/24/31	Services publics	1,09 %	Italie
Vestas Wind Systems Fina 1 1/2 06/15/29	Services publics	1,09 %	Pays-Bas
Carrefour Sa 4 1/8 10/12/28	Consommation non cyclique	1,08 %	France
Kering 3 5/8 09/05/31	Consommation Discrétionnaire	1,08 %	France
Ald Sa 4 07/05/27	Biens Industriels	1,07 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Banque	23,70 %
Services publics	12,33 %
Services Financiers	12,13 %
Biens Industriels	10,60 %
Consommation non cyclique	6,57 %
Consommation Discrétionnaire	6,51 %
Télécommunications	4,49 %
Assurance	3,87 %
Etat	3,43 %
Technologie	2,60 %
Santé	2,58 %
Automobile	2,46 %
Construction	2,25 %
Energie	1,69 %
Chimie	0,93 %
Matières Premières	0,51 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant

un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

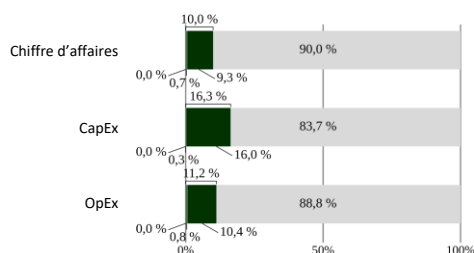
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

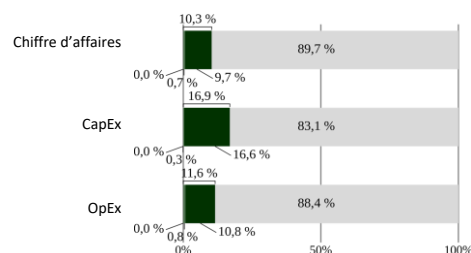
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 96,6 % des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?


Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,56% et de 3,61% dans des activités habilitantes.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.


Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 9,98%.


 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 89,24% de l'actif net.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif social est de 83,16% de l'actif net.

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.

Au 29/12/2023, le fonds est investi à 95,77% de l'actif net et l'ensemble des émetteurs valident notre définition de l'investissement durable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et son objectif d'investissement durable.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Plus particulièrement au cours de l'exercice, R-co 4Change Net Zero Crédit Euro a renforcé ses exigences durables avec l'ajout des exclusions sectorielles suivantes : jeux de hasard, pornographie, alcool, armes controversées et armement nucléaire.

Le fonds est en ligne avec les exigences du label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?

L'indice de référence du fonds n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc ni les critères ESG, ni les critères de durabilité.

Le fonds adopte une stratégie d'investissement de « transition », avec pour double objectif durable l'augmentation en portefeuille des sociétés dont les objectifs climatiques ont été validés par la SBTi et la réduction de l'intensité carbone du fonds.

Pour cela, le fonds investit dans des entreprises de tous les secteurs, y compris les plus émetteurs, qui sont engagées de manière crédible dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignées avec l'Accord de Paris. Le fonds utilise des scénarii de température calculés par Carbon4 Finance, et les audits d'objectifs climatiques de SBTi.

La stratégie mise en place ne correspond pas aux indices climatiques européens, et aucun indice ESG pertinent n'est disponible à ce jour.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les objectifs d'investissement durable.

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N/A



R-co 4Change Net Zero Credit Euro C EUR

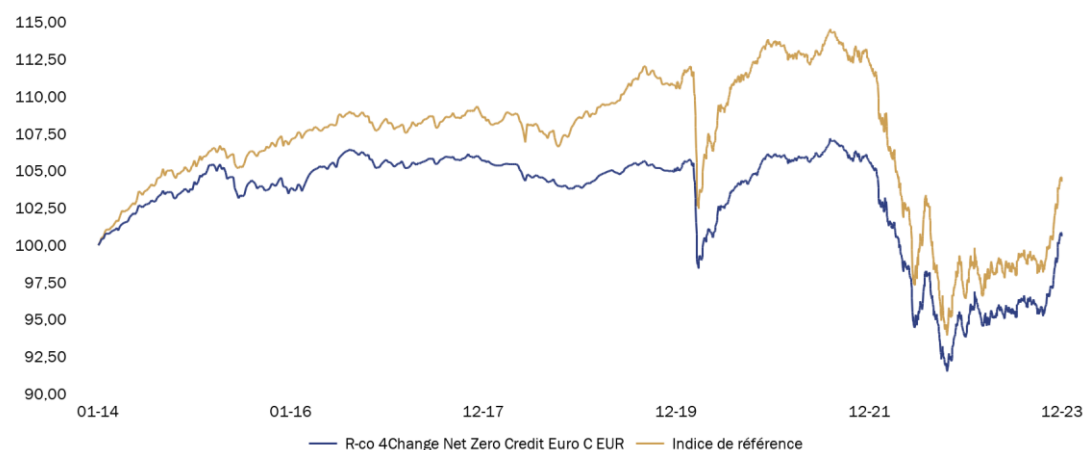
FCP Obligations et autres titres de créance €


SFDR
 Article **9**
PAYS D'ENREGISTREMENT  **FR**  **AT**  **BE**  **CH**  **DE**  **LU**  **NL**

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence Markit iBoxx™ € Corporates, en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement socialement responsable et une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. L'Intensité Carbone du portefeuille devra (i) être au minimum inférieure de 20% à celle de l'indice de référence du fonds et (ii) respecter une trajectoire orientée à la baisse de 5% par an, avec un objectif de 7%, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019. Depuis le 20/12/2019 : le processus de sélection des valeurs intègre une analyse des sociétés sous leurs aspects ESG. Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS


AU 29/12/2023

 ISIN
FR0007393285
 Valeur liquidative
38,64 €
 Actifs sous gestion
68,07 M€

PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	2,60	7,27	7,27	-5,06	-3,23	0,94
Indice	2,76	8,19	8,19	-8,15	-4,02	4,86
Ecart Relatif	-0,15	-0,91	-0,91	3,09	0,79	-3,92

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-11,22	-0,32	0,92	1,00	-1,60
Indice	-14,17	-1,08	2,73	1,72	0,09
Ecart Relatif	2,96	0,76	-1,81	-0,71	-1,69

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	-1,72	-0,66	0,09
Indice	-2,80	-0,82	0,48
Ecart Relatif	1,08	0,16	-0,38

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	3,52	3,78	3,65
Volatilité Indice (%)	4,42	4,92	4,75
Ratio de Sharpe*	1,17	-0,70	-0,28
Tracking error (%)	1,42	1,59	1,50
Ratio d'information	-0,40	0,70	0,11
Bêta	0,76	0,74	0,75

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



Portefeuille

Nombre total de titres 151

PRINCIPALES POSITIONS (%)

Libellé	%
Bundesrepub. Deutschland 4 3/4 07/04/28	2,0
Volksbank Wien Ag 4 3/4 03/15/27	1,7
Jcdecaux Se 2 5/8 04/24/28	1,5
France (govt Of) 1 05/25/27	1,4
Acef Holding Sca 0 3/4 06/14/28	1,3
Mediobanca Di Cred Fin 4 3/4 03/14/28	1,2
Grp Bruxelles Lambert Sa 4 05/15/33	1,1
Acea Spa 3 7/8 01/24/31	1,1
Vestas Wind Systems Fina 1 1/2 06/15/29	1,1
Carrefour Sa 4 1/8 10/12/28	1,1

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

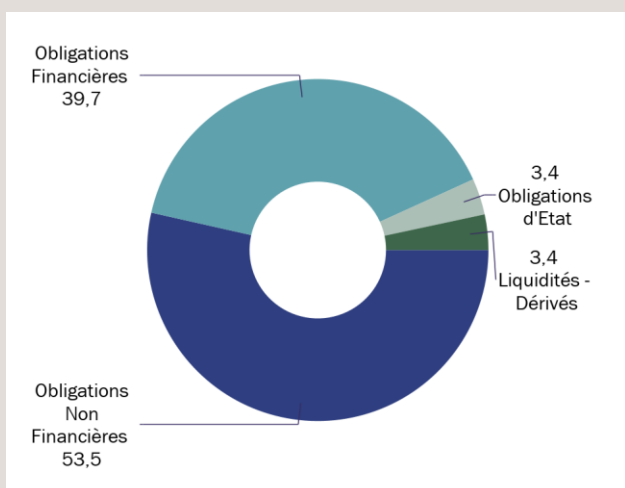
Libellé	Sens
Pas de mouvements	

PRINCIPAUX INDICATEURS

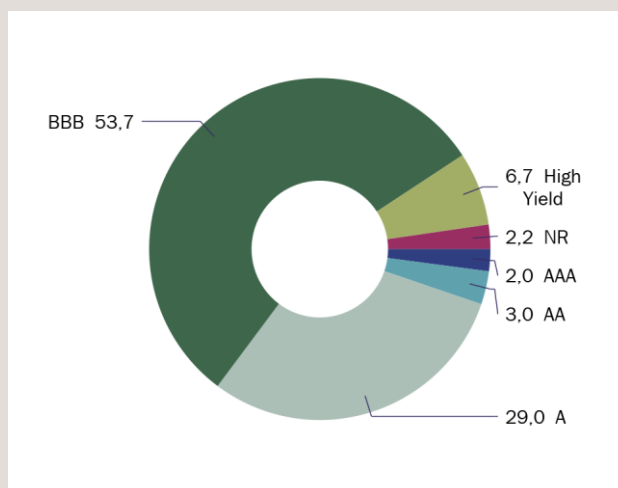
	12/23	11/23
Duration	4,08	4,1
Sensibilité	3,95	3,97
Taux actuariel	4,04	4,55
Coupon moyen	2,53	2,57
Rating Moyen*	BBB+	BBB+
Maturité moyenne	4,29	4,3

*Hors OPC et dérivés de taux

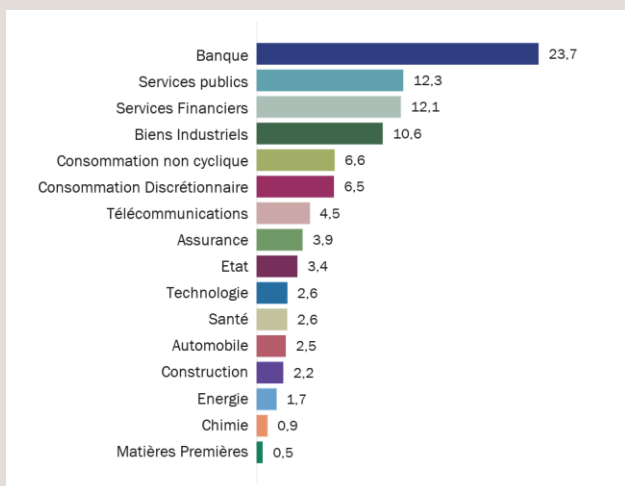
RÉPARTITION PAR INSTRUMENT (%)



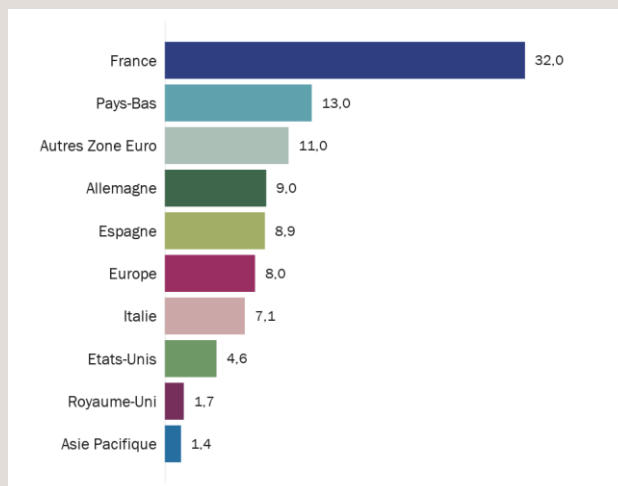
RÉPARTITION PAR NOTATION (%)



RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)



RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (%)





Analyse des performances

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE BRUTE PAR TYPE DE DETTE SUR LE MOIS (%)

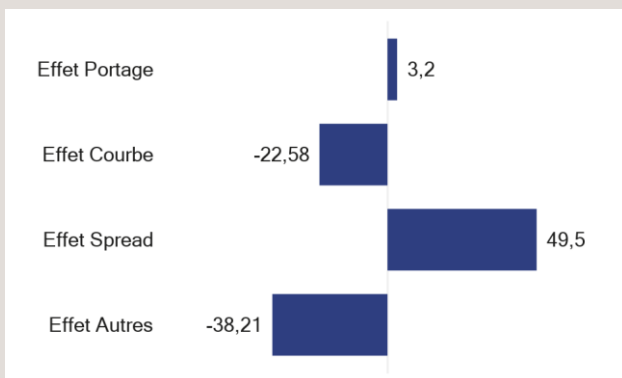
Type de dette	Poids moyen	Contribution
Corporate Senior	51,3	1,34
Financières Senior - Covered	27,7	0,76
Financières T2	7,7	0,16
Financières T1	4,4	0,16
Etat	3,5	0,06
Liquidités + dérivés	3,1	0,15
Corporate Hybride	2,3	0,03
Total	100,0	2,67

DÉCOMPOSITION DE LA SENSIBILITÉ PAR MATURITÉ

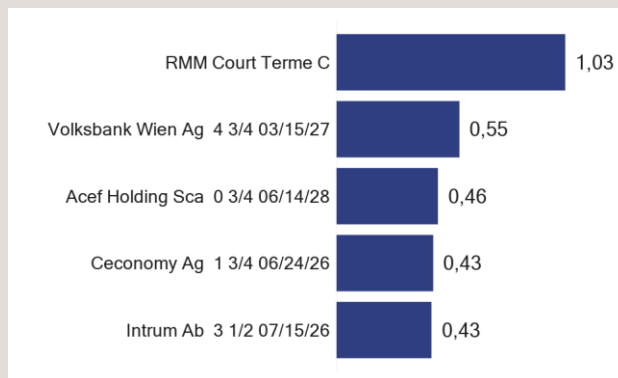
Maturité	% Actif	Contribution à la sensibilité
< 1 an	9,0	0,05
1-3 ans	22,8	0,47
3-5 ans	39,7	1,50
5-7 ans	17,7	0,92
7-10 ans	10,6	0,97
> 10 ans	0,3	0,04
Cash	-0,1	0,00
Total	100,0	3,95

Les futures sur obligations sont pris en compte dans la répartition par maturité de la sensibilité

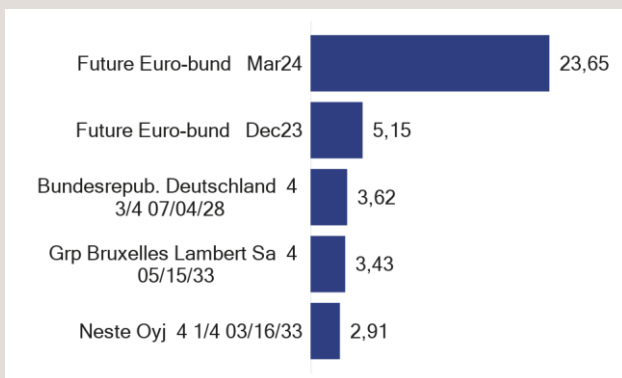
ATTRIBUTION DE PERFORMANCE PAR TYPE D'EFFET



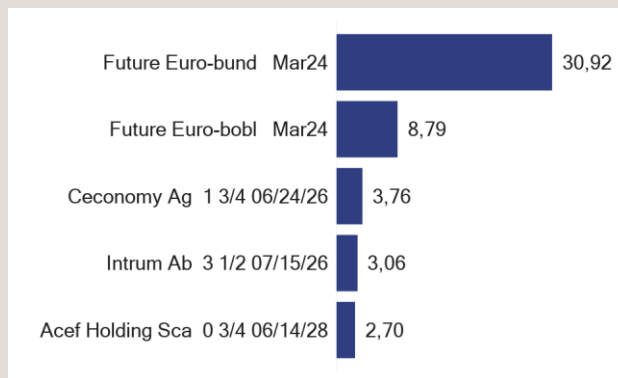
PREMIERES CONTRIBUTIONS - EFFET PORTAGE



PREMIERES CONTRIBUTIONS - EFFET COURBE (BP)



PREMIERES CONTRIBUTIONS - EFFET SPREAD (BP)





Caractéristiques

Décembre 2023

Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	01/04/1984
Date 1ère VL	08/01/1999
Horizon de placement conseillé	3 ans
Indice de référence	iBoxx € Corporates Total Return EUR

Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Nicolas RACAUD / Emmanuel PETIT / Julien BOY

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

A risque plus faible	1	2	3	4	5	6	7	A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible								Rendement potentiellement plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Frais

Commission souscription / rachat (max.)	2% / Néant
Frais de gestion	0,785% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	0,790%
Commission de surperformance	Néant

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

EVOLUTION DU SCORE ESG

Le fonds affiche un profil ESG complet avec une note globale de 7,95/10, soit un rating AA et est stable depuis le début de l'année 2023.

La note de l'univers d'investissement, composée des valeurs de l'indice iBoxx € Corporates Total Return EUR est évaluée à 7,31/10.

TYPE LABEL

Type Label

Label ISR Français V2



Répartition par type d'actifs (%)

Classe d'actifs	Montant (en €)	Poids
Obligations		
Corporate	63 452 905	93,2%
Obligations d'Etat	2 337 246	3,4%
Actions		
OPCVM	2 280 602	3,4%
Cash		

Couverture en données extra financières

Fonds

Univers de référence

R-co 4Change Net Zero Credit Euro C EUR

Univers de référence notation ESG iBoxx € Corporates Total Return EUR

Notation ESG

Couverture ESG en % de l'actif net	98,3%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	98,4%
% des actifs non modélisables	0,0%

Notation ESG

Couverture ESG en % poids des titres	95,7%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	89,7%

R-co 4Change Net Zero Credit Euro C EUR

Univers de référence intensité carbone

iBoxx € Corporates Total Return EUR

Intensité carbone

Couverture carbone en % de l'actif net	93,4%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	94,6%
% des actifs non modélisables	2,0%

Intensité carbone

Couverture carbone en % poids des titres	93,6%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	86,7%



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	7,95	AA
Univers de référence	7,31	AA
Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur		
Taux de couverture		98%
Nombre de titres détenus		149
Nombre de titres notés		146

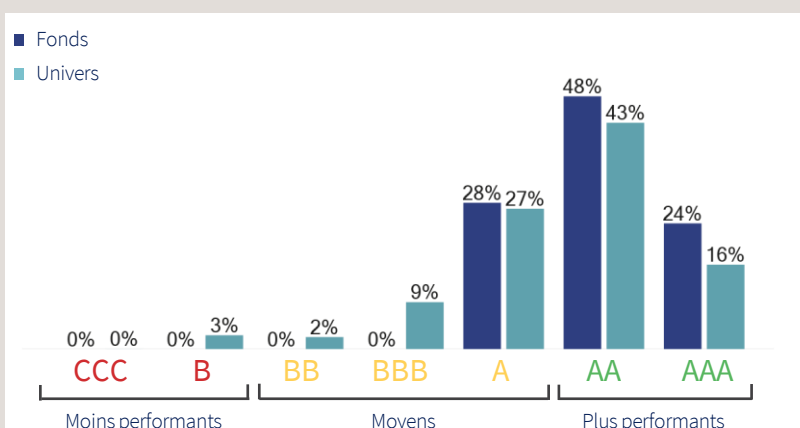
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	7,54	5,7	6,3
Univers de référence	7,6	5,19	5,74

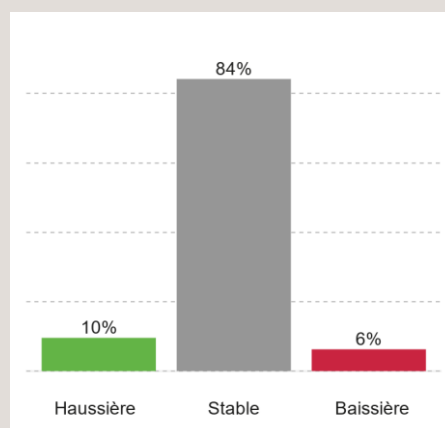
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	40%
Univers de gestion	39%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	8,2%	-	-	-	-	-	8,9%	39,1%	51,9%
Energie	3,2%	-	-	-	-	-	-	17,8%	82,2%
Financières	39,7%	4,2%	-	-	-	-	19,4%	60,9%	15,6%
Industrie	8,8%	-	-	-	-	-	50,1%	32,0%	17,9%
Matériaux de base	1,4%	-	-	-	-	-	64,4%	-	35,6%
Santé	2,6%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Services aux collectivités	10,8%	-	-	-	-	-	26,0%	28,4%	45,6%
Services aux consommateurs	10,7%	-	-	-	-	-	30,9%	54,4%	14,6%
Souverains	3,4%	-	-	-	-	-	41,3%	58,7%	-
Technologie	3,3%	-	-	-	-	-	50,3%	49,7%	-
Télécommunications	4,5%	-	-	-	-	-	41,6%	15,3%	43,1%
OPCVM	3,4%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires
Fonds	84
Univers de référence	126
Ecart Relatif	-42
Taux de couverture	92%
Part verte	9%

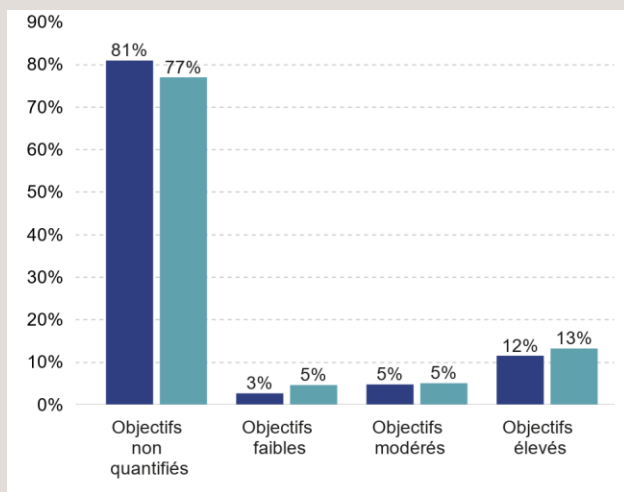
PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux collectivités	11,3%	41,8	50%
Energie	3,4%	7,8	9%
Services aux consommateurs	11,5%	7,5	9%
Top 3	26,2%	57,0	68%

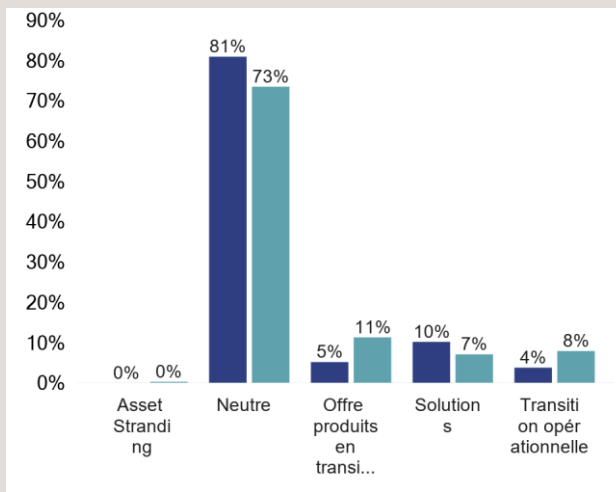
PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,0%	A	5,5	5,2	33,6	8,0	9,6%
VATTENFALL AB	1,6%	AA	7,7	7,5	9,6	6,6	7,9%
ACCOR SA	0,9%	A	5,9	7,2	2,9	6,3	7,5%
ERG SPA	0,4%	AAA	8,2	8,2	0,9	5,6	6,7%
EDP FINANCE BV	1,1%	AAA	9,4	8,5	9,9	5,2	6,2%
Top 5	5,0%					31,8	37,9%

RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR CATÉGORIES D'OBJECTIFS



RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR CATÉGORIE DE TRANSITION



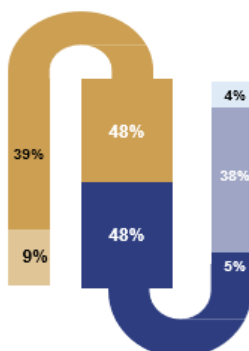
	Fonds	Univers de gestion
Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone	85,2%	79,2%
Transition vers une économie bas carbone*	6,3	6

*Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.



Suivi des sociétés aux objectifs de réduction audités par SBTi

Sociétés leaders <i>(dont les objectifs ont été audités et validés par SBTi)</i>		
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs
1,5°C	39%	49
< 2°C	9%	11
2°C	0%	0
Total	48%	60



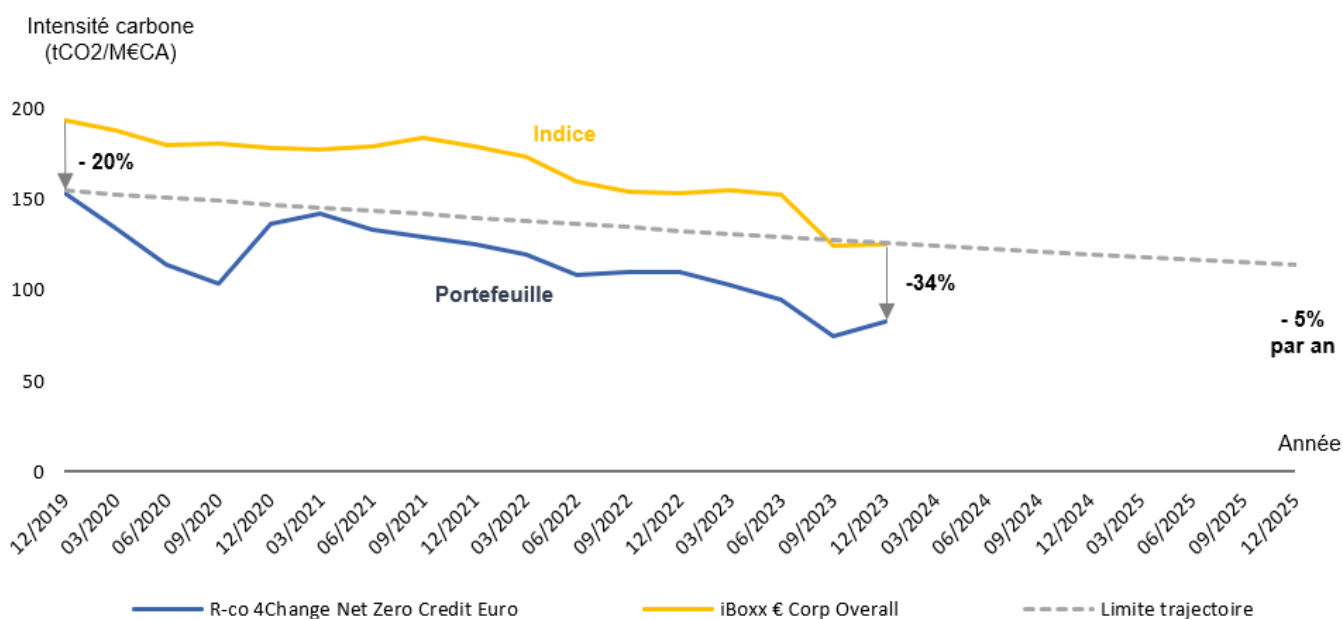
Société en transition <i>(objectifs non audités par SBTi mais dont la trajectoire est appréciée par Carbone 4)</i>		
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs
< 2°C	5%	7
<i>Dont engagées SBTi</i>	1%	1
> 2°C	38%	45
<i>Engagées auprès de SBTi</i>	14%	15
Non aligné >2°C	4%	6
<i>Engagées auprès de SBTi</i>	3%	4
Total	48%	58
<i>Engagées auprès de SBTi</i>	18%	20

Sans score CIA et non SBTi 4,7%

Contribution à l'intensité carbone du portefeuille par secteur (%)

Secteurs	R-co 4Change Net Zero Credit Euro		iBoxx € Corporates Total Return EUR		
	Poids	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	Poids	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	Ecart de contribution
Construction, Services aux collectivités, Energie, Matières Premières, Chimie	16,3%	56,7	16,8%	84,1	-27,4
Autres secteurs	80,2%	22,6	83,2%	41,9	-19,4
OPCVM	3,6%	4,6			
Total	100,0%	83,8	100,0%	126,0	-46,8

Evolution Intensité carbone

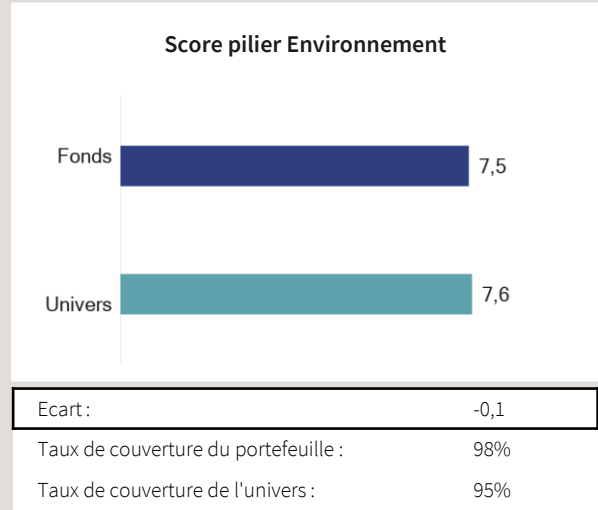
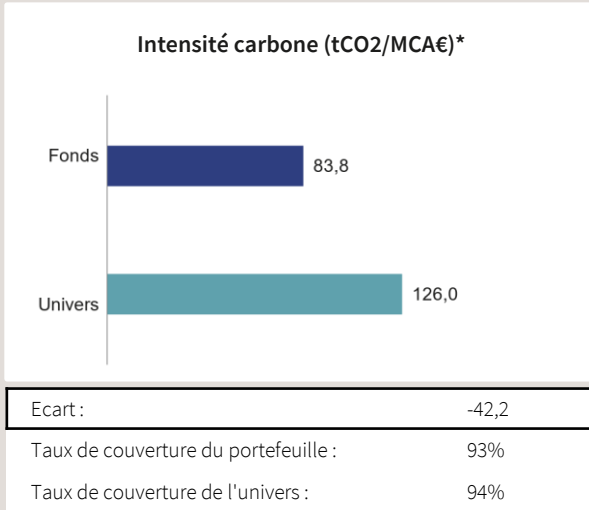


L'intensité carbone du portefeuille est inférieure de 33% à celle de l'indice de référence iBoxx € Corporates Total Return EUR au 29/12/2023. Par conséquent, le portefeuille respecte la contrainte d'une intensité carbone au minimum 20% inférieure à celle de l'indice. Depuis le début de l'année 2023, l'intensité carbone du portefeuille a augmenté de 25,9%.

Le poids des secteurs Construction, Services aux Collectivités, Energie, Matières Premières et Chimie est de 16,3% (sur base de 16,9% investi rebasé sur 100% avec exclusion des liquidités et des OPCVM) vs. 16,8% au sein de l'indice.

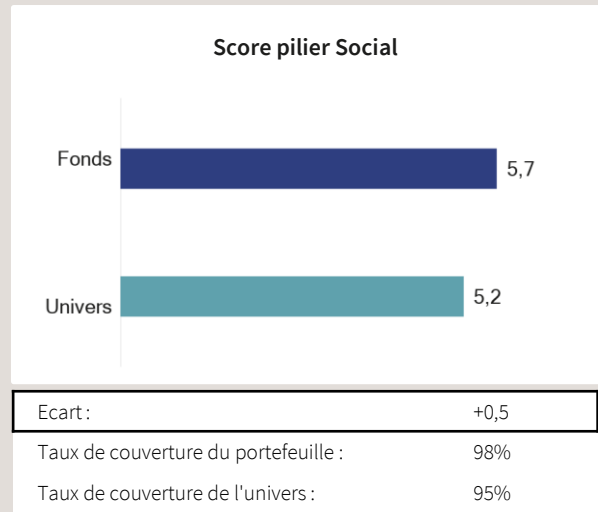
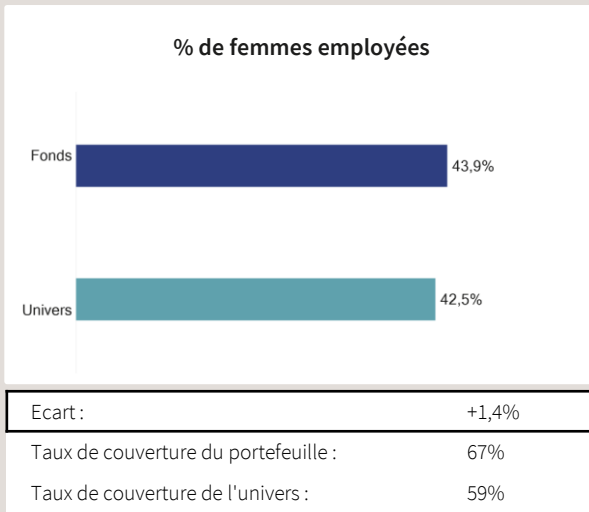
Key Performance Indicator (KPI), outil de suivi de notre volonté de transition

Thème Environnemental



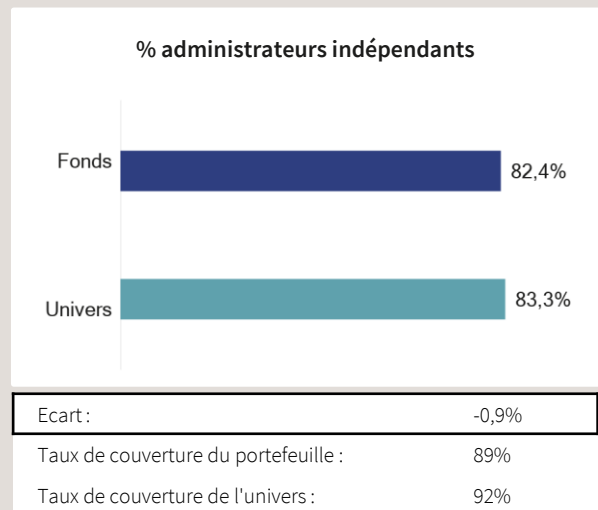
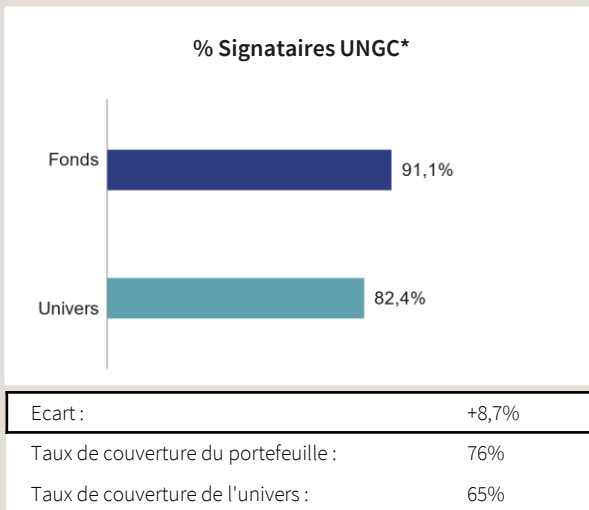
E

Thème Social



S

Thème Gouvernance



G

* Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur ces indicateurs



Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 mars 2024.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	68 123 202,98	48 896 450,97
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	65 790 151,30	46 101 640,01
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	65 790 151,30	46 101 640,01
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 280 601,68	2 776 860,96
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 280 601,68	2 776 860,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	52 450,00	17 950,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	52 450,00	17 950,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 755 265,79	3 582 987,23
Opérations de change à terme de devises	1 688 652,29	191 486,40
Autres	66 613,50	3 391 500,83
COMPTES FINANCIERS	0,00	1 438 974,42
Liquidités	0,00	1 438 974,42
TOTAL DE L'ACTIF	69 878 468,77	53 918 412,62

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	67 541 411,54	49 048 625,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	26,99	215,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-984 198,56	-756 564,78
Résultat de l'exercice (a,b)	1 513 590,66	705 053,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	68 070 830,63	48 997 329,47
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	52 450,00	17 950,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	52 450,00	17 950,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	52 450,00	17 950,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 735 533,25	4 903 133,15
Opérations de change à terme de devises	1 674 646,56	185 280,08
Autres	60 886,69	4 717 853,07
COMPTES FINANCIERS	19 654,89	0,00
Concours bancaires courants	19 654,89	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	69 878 468,77	53 918 412,62

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	0,00	578 750,00
EURO BUND 0324	2 058 300,00	0,00
EURO BOBL 0324	596 400,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 187,16	6 030,92
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 824 028,31	961 526,42
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 833 215,47	967 557,34
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	869,71	646,51
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	869,71	646,51
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 832 345,76	966 910,83
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	406 576,19	323 475,64
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 425 769,57	643 435,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	87 821,09	61 618,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 513 590,66	705 053,40

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007474010 - Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR : Taux de frais maximum de 0.785% TTC

FR0007393285 - Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR : Taux de frais maximum de 0.785%

TTC

FR0010275644 - Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR : Taux de frais maximum de 0.425%

TTC

FR001400JCC2 - R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H : Taux de frais maximum de 0.425%

TTC

FR0014004AX8 - R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR : Taux de frais maximum de 0.525%

TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR	Distribution	Capitalisation
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	48 997 329,47	36 102 811,95
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	29 132 110,02	22 925 113,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 509 631,18	-4 863 488,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	117 041,33	15 573,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 042 759,77	-629 147,07
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	68 844,19	8 443,48
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-39 016,35	-84 660,68
Frais de transactions	-13 300,32	-11 331,42
Différences de change	15 886,66	-6 280,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 851 545,19	-5 090 346,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 377 810,06	-5 229 355,25
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 229 355,25	139 008,45
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	70 400,00	-7 450,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	52 450,00	-17 950,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	17 950,00	10 500,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-1 058,76
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 388,18	-4 235,05
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 425 769,57	643 435,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-49,56 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	68 070 830,63	48 997 329,47

(*) 30/12/2022 : Ecart passif suite fusion fonds MM MUTUELLES RENDEMENT et R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	65 790 151,30	96,65
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	65 790 151,30	96,65
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	2 654 700,00	3,90
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 654 700,00	3,90

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	65 790 151,30	96,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 654,89	0,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	2 654 700,00	3,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	404 476,03	0,59	1 784 641,78	2,62	12 273 375,36	18,03	24 553 876,98	36,07	26 773 781,15	39,33
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	19 654,89	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 400,00	0,88	2 058 300,00	3,02

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	136 126,34	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 004 859,30	1,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	502 524,12	0,74	189 894,58	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 004 859,30
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	683 792,99
	Souscriptions à recevoir	12 039,80
	Dépôts de garantie en espèces	45 448,70
	Coupons et dividendes en espèces	9 125,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 755 265,79
DETTES		
	Vente à terme de devise	692 325,18
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	982 321,38
	Rachats à payer	25 779,92
	Frais de gestion fixe	35 106,77
TOTAL DES DETTES		1 735 533,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		19 732,54

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	171 700,3867	6 319 332,01
Parts rachetées durant l'exercice	-202 306,1142	-7 468 779,15
Solde net des souscriptions/rachats	-30 605,7275	-1 149 447,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 027 957,7772	
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	3 242,8572	50 037,29
Parts rachetées durant l'exercice	-12 381,4224	-192 809,05
Solde net des souscriptions/rachats	-9 138,5652	-142 771,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 157,6605	
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H		
Parts souscrites durant l'exercice	930,0000	976 685,57
Parts rachetées durant l'exercice	-465,0000	-493 099,95
Solde net des souscriptions/rachats	465,0000	483 585,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	465,0000	
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	95,8265	13 159 664,58
Parts rachetées durant l'exercice	-40,5018	-5 582 900,71
Solde net des souscriptions/rachats	55,3247	7 576 763,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103,8576	
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	92 473,3252	8 626 390,57
Parts rachetées durant l'exercice	-8 141,0740	-772 042,32
Solde net des souscriptions/rachats	84 332,2512	7 854 348,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	127 117,8700	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	303 415,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 397,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	92,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	52 939,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 732,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			391 154,43
	FR0013291556	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	391 154,43
TCN			0,00
OPC			2 280 601,68
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	2 280 601,68
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 671 756,11

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	26,99	215,69
Résultat	1 513 590,66	705 053,40
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 513 617,65	705 269,09

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	841 235,69	529 119,99
Total	841 235,69	529 119,99

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR		
Affectation		
Distribution	6 173,60	6 005,17
Report à nouveau de l'exercice	117,10	40,49
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 290,70	6 045,66
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	18 157,6605	27 296,2257
Distribution unitaire	0,34	0,22
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	711,38	0,00
Total	711,38	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	370 444,57	114 931,14
Total	370 444,57	114 931,14

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	294 935,31	55 172,30
Total	294 935,31	55 172,30

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-984 198,56	-756 564,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-984 198,56	-756 564,78

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-578 967,45	-592 898,71
Total	-578 967,45	-592 898,71

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 318,79	-6 529,77
Total	-4 318,79	-6 529,77

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	23,88	0,00
Total	23,88	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-219 286,03	-101 667,44
Total	-219 286,03	-101 667,44

	29/12/2023	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-181 650,17	-55 468,86
Total	-181 650,17	-55 468,86

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	11 822 402,22	18 146 630,65	36 102 811,95	48 997 329,47	68 070 830,63
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR en EUR					
Actif net	6 843 010,45	15 497 790,35	34 363 081,53	38 127 305,55	39 717 252,41
Nombre de titres	169 690,7330	380 736,7676	846 985,3742	1 058 563,5047	1 027 957,7772
Valeur liquidative unitaire	40,33	40,70	40,57	36,02	38,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,61	-0,08	0,11	-0,56	-0,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,48	0,35	0,36	0,49	0,81
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR en EUR					
Actif net	795 390,65	681 300,64	528 784,64	418 340,58	294 261,51
Nombre de titres	45 256,8470	38 808,8470	30 254,8743	27 296,2257	18 157,6605
Valeur liquidative unitaire	17,58	17,56	17,48	15,33	16,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,70	-0,03	0,04	-0,23	-0,23
Distribution unitaire sur résultat	0,21	0,15	0,16	0,22	0,34
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H en CHF					
Actif net en CHF	0,00	0,00	0,00	0,00	466 757,32
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	465,0000
Valeur liquidative unitaire en CHF	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	1,52

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR en EUR					
Actif net	4 184 001,12	1 967 539,66	1 210 945,78	6 545 166,60	15 076 469,46
Nombre de titres	28,0000	13,0000	8,0000	48,5329	103,8576
Valeur liquidative unitaire	149 428,61	151 349,20	151 368,22	134 860,41	145 164,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5 956,54	-305,86	420,94	-2 094,81	-2 111,41
Capitalisation unitaire sur résultat	2 811,02	1 821,43	1 887,21	2 368,10	3 566,85
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	3 906 516,74	12 480 795,71
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	42 785,6188	127 117,8700
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	91,30	98,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,29	-1,42
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1,28	2,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.6% PERP	EUR	400 000	297 840,99	0,44
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	500 000	517 616,31	0,76
CECONOMY AG 1.75% 24-06-26	EUR	500 000	440 719,07	0,65
CMZB FRANCFORT 3.0% 14-09-27	EUR	500 000	494 594,18	0,73
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	400 000	365 565,90	0,53
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 5.75% PERP	EUR	400 000	256 726,38	0,38
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	1 200 000	1 371 168,00	2,01
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	EUR	400 000	379 269,44	0,56
FRESENIUS SE 1.625% 08-10-27	EUR	300 000	285 420,81	0,42
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	500 000	481 184,64	0,70
MEOGR 1 1/2 03/19/25	EUR	400 000	394 436,10	0,58
MTU AERO ENGINES 3.0% 01-07-25	EUR	500 000	503 762,95	0,74
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	400 000	335 794,79	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			6 124 099,56	8,99
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 0.669% 05-05-31	EUR	550 000	507 238,45	0,75
TOTAL AUSTRALIE			507 238,45	0,75
AUTRICHE				
VOLKSBANK WIEN AG SVP 4.75% 15-03-27	EUR	1 100 000	1 171 583,31	1,72
TOTAL AUTRICHE			1 171 583,31	1,72
BELGIQUE				
AGEAS NV 3.875% PERP	EUR	400 000	320 504,39	0,47
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	600 000	544 581,84	0,80
COFINIMMO	EUR	100 000	81 431,50	0,12
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 4.0% 15-05-33	EUR	700 000	754 617,14	1,11
TOTAL BELGIQUE			1 701 134,87	2,50
DANEMARK				
PANDORA AS 4.5% 10-04-28 EMTN	EUR	500 000	536 142,91	0,79
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	500 000	525 289,13	0,77
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	400 000	428 220,73	0,63
TOTAL DANEMARK			1 489 652,77	2,19
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	200 000	192 543,65	0,29
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	400 000	400 454,23	0,59
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	600 000	636 153,89	0,93
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	600 000	564 346,87	0,83
BBVA 3.5% 10-02-27	EUR	400 000	413 764,47	0,60
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	EUR	600 000	644 023,43	0,95
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	500 000	443 914,08	0,66
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	300 000	288 575,41	0,42
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	400 000	426 143,85	0,62
FERROVIAL EMISIONES 0.54% 12-11-28	EUR	500 000	444 858,61	0,65
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	400 000	407 282,43	0,60
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	500 000	512 883,98	0,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INMOBILIARIA COLONIAL 1.45% 28-10-24	EUR	300 000	295 162,31	0,44
MAPFRE 2.875% 13-04-30	EUR	400 000	374 518,50	0,55
TOTAL ESPAGNE			6 044 625,71	8,88
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 4.625% 16-05-31	EUR	500 000	542 285,97	0,80
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	600 000	637 160,03	0,94
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	500 000	535 281,23	0,78
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	600 000	639 562,97	0,94
MAN 1 3/4 06/22/26	EUR	300 000	293 431,13	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			2 647 721,33	3,89
FINLANDE				
NESTE OYJ 4.25% 16-03-33 EMTN	EUR	600 000	663 859,93	0,98
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	400 000	349 209,48	0,51
TOTAL FINLANDE			1 013 069,41	1,49
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	600 000	575 274,70	0,84
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	200 000	169 703,87	0,25
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	700 000	730 212,50	1,07
ARKEMA 0.125% 14-10-26 EMTN	EUR	500 000	463 150,82	0,68
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	600 000	554 438,95	0,81
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	400 000	417 445,83	0,61
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	500 000	542 547,20	0,80
BURE VERI 2.0% 07-09-26	EUR	400 000	388 289,23	0,57
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	500 000	437 540,38	0,64
CA 3.0% 02-02-25	EUR	500 000	496 412,17	0,73
CAPGEMINI SE 2.0% 15-04-29	EUR	500 000	486 303,29	0,72
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	700 000	735 822,16	1,08
CLARIANE 4.125% PERP	GBP	200 000	136 126,34	0,20
CNPFP 2 3/4 02/05/29	EUR	400 000	394 261,48	0,58
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.625% 10-08-32	EUR	500 000	486 485,66	0,72
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	700 000	628 178,87	0,92
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	400 000	391 154,43	0,58
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	500 000	519 857,46	0,76
EDF 1.0% 29-11-33 EMTN	EUR	400 000	315 910,51	0,47
ENGIE 1.5% PERP	EUR	400 000	353 641,38	0,52
ENGIE 4.5% 06-09-42 EMTN	EUR	200 000	218 840,23	0,32
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 27-11-27	EUR	600 000	550 061,46	0,81
EUTELT 1.5% 13-10-28	EUR	500 000	378 852,83	0,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	EUR	1 000 000	966 077,90	1,42
GECINA 1.375% 26-01-28 EMTN	EUR	700 000	666 062,99	0,98
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	400 000	397 190,67	0,58
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.0% 23-01-27	EUR	500 000	566 506,16	0,83
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	600 000	642 234,51	0,95
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	100 000	98 229,65	0,14
ICADE 1.0% 19-01-30	EUR	500 000	430 628,32	0,63
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	500 000	468 392,58	0,69
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	500 000	492 009,70	0,72
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	1 000 000	999 622,21	1,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERING 3.625% 05-09-31 EMTN	EUR	700 000	733 302,67	1,08
LA POSTE 0.0000010% 18-07-29	EUR	600 000	508 416,00	0,75
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	500 000	552 804,80	0,81
ORANGE 0.0% 29-06-26 EMTN	EUR	500 000	466 075,00	0,68
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	500 000	496 136,61	0,73
SOCIETE GENERALE	EUR	400 000	375 987,16	0,56
SUEZ 1.0% 03-04-25 EMTN	EUR	100 000	97 908,87	0,14
SUEZ 1.25% 19-05-28 EMTN	EUR	600 000	564 039,62	0,83
TELEPERFORMANCE SE 5.75% 22-11-31	EUR	600 000	642 056,02	0,94
TOTAL CAPITAL INTL 0.696% 31-05-28	EUR	200 000	183 187,31	0,27
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	200 000	201 067,22	0,30
UNIBAIL RODAMCO SE 0.75% 25-10-28	EUR	500 000	449 534,71	0,66
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	200 000	203 605,81	0,30
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	600 000	644 006,25	0,94
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	200 000	196 160,54	0,29
TOTAL FRANCE			22 411 755,03	32,93
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	500 000	488 587,16	0,72
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	700 000	601 045,97	0,88
TOTAL IRLANDE			1 089 633,13	1,60
ITALIE				
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	700 000	744 618,38	1,09
BANCO BPM 6.5% PERP	EUR	200 000	204 834,78	0,30
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	300 000	272 013,71	0,40
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	300 000	305 175,14	0,45
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	400 000	421 409,60	0,62
ITALGAS 4.125% 08-06-32 EMTN	EUR	500 000	529 702,66	0,78
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	750 000	804 712,89	1,18
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	150 000	162 215,01	0,24
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	400 000	367 892,99	0,55
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	200 000	193 227,43	0,28
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	300 000	320 421,59	0,47
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	500 000	501 094,51	0,74
TOTAL ITALIE			4 827 318,69	7,10
LUXEMBOURG				
ACEF HOLDING SCA 0.75% 14-06-28	EUR	1 000 000	866 264,84	1,28
CFRVX 1 1/8 05/26/32	EUR	400 000	350 071,51	0,51
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 12-09-25	EUR	300 000	293 847,90	0,43
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 25-03-27	EUR	100 000	97 264,42	0,14
GRAND CITY PROPERTIES 1.7% 09-04-24	EUR	500 000	501 427,27	0,74
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	200 000	196 076,42	0,28
TOTAL LUXEMBOURG			2 304 952,36	3,38
NORVEGE				
STATOIL ASA 2.875% 09/10/25	EUR	100 000	100 489,35	0,15
TELENOR AS 0.25% 14-02-28 EMTN	EUR	800 000	719 801,86	1,06
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	300 000	285 593,02	0,42
TOTAL NORVEGE			1 105 884,23	1,63
NOUVELLE-ZELANDE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CHORUS 0.875% 05-12-26	EUR	500 000	468 219,15	0,69
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			468 219,15	0,69
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	200 000	184 060,20	0,27
ACHMEA BV 4.625% PERP	EUR	400 000	345 660,64	0,50
AEGON BANK NV 0.625% 21-06-24	EUR	200 000	197 525,40	0,29
COCA COLA HBC FINANCE BV 1.0% 14-05-27	EUR	500 000	472 379,22	0,69
CTP BV 2.125% 01-10-25 EMTN	EUR	500 000	483 778,83	0,72
DE VOLKSBANK NV 0.375% 03-03-28	EUR	600 000	524 628,15	0,77
EDP FIN 0.375% 16-09-26 EMTN	EUR	400 000	373 524,72	0,54
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	300 000	320 443,66	0,47
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17-06-27	EUR	300 000	274 289,75	0,40
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	400 000	341 631,75	0,50
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	400 000	361 955,07	0,54
KPN 6.0% PERP	EUR	300 000	311 269,84	0,46
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	400 000	410 263,62	0,61
NATLENERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	600 000	531 003,46	0,78
NATURGY FINANCE BV 1.375% 19-01-27	EUR	600 000	577 282,36	0,85
NE PROPERTY BV 3.375% 14-07-27	EUR	600 000	577 843,72	0,85
NIBC BANK NV 6.0% PERP	EUR	200 000	175 895,95	0,26
PROSUS NV 1.207% 19-01-26 EMTN	EUR	500 000	476 970,45	0,70
REDEXIS GAS FINANCE BV 1.875% 28-05-25	EUR	200 000	197 231,10	0,28
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.375% 05-06-26	EUR	200 000	189 327,43	0,28
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 24-08-31	EUR	600 000	626 923,28	0,92
VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 1.5% 15-06-29	EUR	800 000	740 010,95	1,09
TOTAL PAYS-BAS			8 693 899,55	12,77
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	200 000	193 239,37	0,28
TOTAL PORTUGAL			193 239,37	0,28
REPUBLIQUE TCHEQUE				
RAIFFEISENBANK AS 1.0% 09-06-28	EUR	200 000	174 832,61	0,25
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			174 832,61	0,25
ROYAUME-UNI				
HSBC 0.641% 24-09-29	EUR	800 000	704 323,10	1,04
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.375% 27-07-29	EUR	400 000	341 213,74	0,50
WPP FINANCE 2016 1.375% 20-03-25	EUR	100 000	98 327,22	0,14
TOTAL ROYAUME-UNI			1 143 864,06	1,68
SUEDE				
ELECTROLUX AB 2.5% 18-05-30	EUR	600 000	561 006,23	0,83
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	EUR	400 000	347 593,33	0,51
MOLN HOLD AB 1.75% 28-02-24	EUR	400 000	404 476,03	0,59
VATFAL 0 1/2 06/24/26	EUR	500 000	471 458,31	0,69
VATTENFALL AB 0.125% 12-02-29	EUR	600 000	520 699,81	0,76
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	400 000	372 194,00	0,55
TOTAL SUEDE			2 677 427,71	3,93
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			65 790 151,30	96,65
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			65 790 151,30	96,65

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RMM COURT TERME C	EUR	564	2 280 601,68	3,35
TOTAL FRANCE			2 280 601,68	3,35
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 280 601,68	3,35
TOTAL Organismes de placement collectif			2 280 601,68	3,35
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	5	7 000,00	0,01
EURO BUND 0324	EUR	15	45 450,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			52 450,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			52 450,00	0,08
TOTAL Instruments financier à terme			52 450,00	0,08
Appel de marge				
Appel Marge R.M.M.	EUR	-52 450	-52 450,00	-0,08
TOTAL Appel de marge			-52 450,00	-0,08
Créances			1 755 265,79	2,58
Dettes			-1 735 533,25	-2,55
Comptes financiers			-19 654,89	-0,03
Actif net			68 070 830,63	100,00

Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR	EUR	18 157,6605	16,21
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I EUR	EUR	103,8576	145 164,82
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P EUR	EUR	127 117,8700	98,18
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C EUR	EUR	1 027 957,7772	38,64
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H	CHF	465,0000	1 003,78

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 173,60	EUR	0,34	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	6 173,60	EUR	0,34	EUR

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP R-CO 4 CHANGE NET ZERO CREDIT EURO

Attestation de la composition de l'actif au 29 décembre 2023

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP R-CO 4 CHANGE NET ZERO CREDIT EURO

Attestation de la composition de l'actif

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-CO 4 CHANGE NET ZERO CREDIT EURO et en application des dispositions réglementaires en vigueur relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, de la contrôler avant publication. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris, le 28 février 2024.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO

COMPOSITION DE L'ACTIF
29/12/2023

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.6% PERP	EUR	400 000	297 840,99	0,44
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	500 000	517 616,31	0,76
CECONOMY AG 1.75% 24-06-26	EUR	500 000	440 719,07	0,65
CMZB FRANCFORT 3.0% 14-09-27	EUR	500 000	494 594,18	0,73
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	400 000	365 565,90	0,53
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 5.75% PERP	EUR	400 000	256 726,38	0,38
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	1 200 000	1 371 168,00	2,01
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	EUR	400 000	379 269,44	0,56
FRESENIUS SE 1.625% 08-10-27	EUR	300 000	285 420,81	0,42
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	500 000	481 184,64	0,70
MEOGR 1 1/2 03/19/25	EUR	400 000	394 436,10	0,58
MTU AERO ENGINES 3.0% 01-07-25	EUR	500 000	503 762,95	0,74
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	400 000	335 794,79	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			6 124 099,56	8,99
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 0.669% 05-05-31	EUR	550 000	507 238,45	0,75
TOTAL AUSTRALIE			507 238,45	0,75
AUTRICHE				
VOLKSBANK WIEN AG SVP 4.75% 15-03-27	EUR	1 100 000	1 171 583,31	1,72
TOTAL AUTRICHE			1 171 583,31	1,72
BELGIQUE				
AGEAS NV 3.875% PERP	EUR	400 000	320 504,39	0,47
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	600 000	544 581,84	0,80
COFINIMMO	EUR	100 000	81 431,50	0,12
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 4.0% 15-05-33	EUR	700 000	754 617,14	1,11
TOTAL BELGIQUE			1 701 134,87	2,50
DANEMARK				
PANDORA AS 4.5% 10-04-28 EMTN	EUR	500 000	536 142,91	0,79
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	500 000	525 289,13	0,77
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	400 000	428 220,73	0,63
TOTAL DANEMARK			1 489 652,77	2,19
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	200 000	192 543,65	0,29
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	400 000	400 454,23	0,59
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	600 000	636 153,89	0,93
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	600 000	564 346,87	0,83
BBVA 3.5% 10-02-27	EUR	400 000	413 764,47	0,60
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	EUR	600 000	644 023,43	0,95
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	500 000	443 914,08	0,66
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	300 000	288 575,41	0,42
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	400 000	426 143,85	0,62
FERROVIAL EMISIONES 0.54% 12-11-28	EUR	500 000	444 858,61	0,65

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	400 000	407 282,43	0,60
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	500 000	512 883,98	0,75
INMOBILIARIA COLONIAL 1.45% 28-10-24	EUR	300 000	295 162,31	0,44
MAPFRE 2.875% 13-04-30	EUR	400 000	374 518,50	0,55
TOTAL ESPAGNE			6 044 625,71	8,88
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 4.625% 16-05-31	EUR	500 000	542 285,97	0,80
GEN MILLS 3.907% 13-04-29	EUR	600 000	637 160,03	0,94
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	500 000	535 281,23	0,78
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	600 000	639 562,97	0,94
MAN 1 3/4 06/22/26	EUR	300 000	293 431,13	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			2 647 721,33	3,89
FINLANDE				
NESTE OYJ 4.25% 16-03-33 EMTN	EUR	600 000	663 859,93	0,98
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	400 000	349 209,48	0,51
TOTAL FINLANDE			1 013 069,41	1,49
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	600 000	575 274,70	0,84
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	200 000	169 703,87	0,25
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	700 000	730 212,50	1,07
ARKEMA 0.125% 14-10-26 EMTN	EUR	500 000	463 150,82	0,68
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	600 000	554 438,95	0,81
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	400 000	417 445,83	0,61
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	500 000	542 547,20	0,80
BURE VERI 2.0% 07-09-26	EUR	400 000	388 289,23	0,57
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	500 000	437 540,38	0,64
CA 3.0% 02-02-25	EUR	500 000	496 412,17	0,73
CAPGEMINI SE 2.0% 15-04-29	EUR	500 000	486 303,29	0,72
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	700 000	735 822,16	1,08
CLARIANE 4.125% PERP	GBP	200 000	136 126,34	0,20
CNPFP 2 3/4 02/05/29	EUR	400 000	394 261,48	0,58
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.625% 10-08-32	EUR	500 000	486 485,66	0,72
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	700 000	628 178,87	0,92
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	400 000	391 154,43	0,58
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	500 000	519 857,46	0,76
EDF 1.0% 29-11-33 EMTN	EUR	400 000	315 910,51	0,47
ENGIE 1.5% PERP	EUR	400 000	353 641,38	0,52
ENGIE 4.5% 06-09-42 EMTN	EUR	200 000	218 840,23	0,32
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 27-11-27	EUR	600 000	550 061,46	0,81
EUTELT 1.5% 13-10-28	EUR	500 000	378 852,83	0,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	EUR	1 000 000	966 077,90	1,42
GECINA 1.375% 26-01-28 EMTN	EUR	700 000	666 062,99	0,98
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	400 000	397 190,67	0,58
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.0% 23-01-27	EUR	500 000	566 506,16	0,83
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	600 000	642 234,51	0,95
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	100 000	98 229,65	0,14

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ICADE 1.0% 19-01-30	EUR	500 000	430 628,32	0,63
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	500 000	468 392,58	0,69
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	500 000	492 009,70	0,72
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	1 000 000	999 622,21	1,47
KERING 3.625% 05-09-31 EMTN	EUR	700 000	733 302,67	1,08
LA POSTE 0.0000010% 18-07-29	EUR	600 000	508 416,00	0,75
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	500 000	552 804,80	0,81
ORANGE 0.0% 29-06-26 EMTN	EUR	500 000	466 075,00	0,68
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	500 000	496 136,61	0,73
SOCIETE GENERALE	EUR	400 000	375 987,16	0,56
SUEZ 1.0% 03-04-25 EMTN	EUR	100 000	97 908,87	0,14
SUEZ 1.25% 19-05-28 EMTN	EUR	600 000	564 039,62	0,83
TELEPERFORMANCE SE 5.75% 22-11-31	EUR	600 000	642 056,02	0,94
TOTAL CAPITAL INTL 0.696% 31-05-28	EUR	200 000	183 187,31	0,27
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	200 000	201 067,22	0,30
UNIBAIL RODAMCO SE 0.75% 25-10-28	EUR	500 000	449 534,71	0,66
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	200 000	203 605,81	0,30
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	600 000	644 006,25	0,94
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	200 000	196 160,54	0,29
TOTAL FRANCE			22 411 755,03	32,93
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	500 000	488 587,16	0,72
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	700 000	601 045,97	0,88
TOTAL IRLANDE			1 089 633,13	1,60
ITALIE				
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	700 000	744 618,38	1,09
BANCO BPM 6.5% PERP	EUR	200 000	204 834,78	0,30
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	300 000	272 013,71	0,40
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	300 000	305 175,14	0,45
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	400 000	421 409,60	0,62
ITALGAS 4.125% 08-06-32 EMTN	EUR	500 000	529 702,66	0,78
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	750 000	804 712,89	1,18
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	150 000	162 215,01	0,24
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	400 000	367 892,99	0,55
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	200 000	193 227,43	0,28
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	300 000	320 421,59	0,47
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	500 000	501 094,51	0,74
TOTAL ITALIE			4 827 318,69	7,10
LUXEMBOURG				
ACEF HOLDING SCA 0.75% 14-06-28	EUR	1 000 000	866 264,84	1,28
CFRVX 1 1/8 05/26/32	EUR	400 000	350 071,51	0,51
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 12-09-25	EUR	300 000	293 847,90	0,43
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 25-03-27	EUR	100 000	97 264,42	0,14
GRAND CITY PROPERTIES 1.7% 09-04-24	EUR	500 000	501 427,27	0,74
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	200 000	196 076,42	0,28
TOTAL LUXEMBOURG			2 304 952,36	3,38

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORVEGE				
STATOIL ASA 2.875% 09/10/25	EUR	100 000	100 489,35	0,15
TELENOR AS 0.25% 14-02-28 EMTN	EUR	800 000	719 801,86	1,06
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	300 000	285 593,02	0,42
TOTAL NORVEGE			1 105 884,23	1,63
NOUVELLE-ZELANDE				
CHORUS 0.875% 05-12-26	EUR	500 000	468 219,15	0,69
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			468 219,15	0,69
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	200 000	184 060,20	0,27
ACHMEA BV 4.625% PERP	EUR	400 000	345 660,64	0,50
AEGON BANK NV 0.625% 21-06-24	EUR	200 000	197 525,40	0,29
COCA COLA HBC FINANCE BV 1.0% 14-05-27	EUR	500 000	472 379,22	0,69
CTP BV 2.125% 01-10-25 EMTN	EUR	500 000	483 778,83	0,72
DE VOLKSBANK NV 0.375% 03-03-28	EUR	600 000	524 628,15	0,77
EDP FIN 0.375% 16-09-26 EMTN	EUR	400 000	373 524,72	0,54
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	300 000	320 443,66	0,47
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17-06-27	EUR	300 000	274 289,75	0,40
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	400 000	341 631,75	0,50
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	400 000	361 955,07	0,54
KPN 6.0% PERP	EUR	300 000	311 269,84	0,46
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	400 000	410 263,62	0,61
NATLENERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	600 000	531 003,46	0,78
NATURGY FINANCE BV 1.375% 19-01-27	EUR	600 000	577 282,36	0,85
NE PROPERTY BV 3.375% 14-07-27	EUR	600 000	577 843,72	0,85
NIBC BANK NV 6.0% PERP	EUR	200 000	175 895,95	0,26
PROSUS NV 1.207% 19-01-26 EMTN	EUR	500 000	476 970,45	0,70
REDEXIS GAS FINANCE BV 1.875% 28-05-25	EUR	200 000	197 231,10	0,28
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.375% 05-06-26	EUR	200 000	189 327,43	0,28
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 24-08-31	EUR	600 000	626 923,28	0,92
VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 1.5% 15-06-29	EUR	800 000	740 010,95	1,09
TOTAL PAYS-BAS			8 693 899,55	12,77
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	200 000	193 239,37	0,28
TOTAL PORTUGAL			193 239,37	0,28
REPUBLIQUE TCHEQUE				
RAIFFEISENBANK AS 1.0% 09-06-28	EUR	200 000	174 832,61	0,25
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			174 832,61	0,25
ROYAUME-UNI				
HSBC 0.641% 24-09-29	EUR	800 000	704 323,10	1,04
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.375% 27-07-29	EUR	400 000	341 213,74	0,50
WPP FINANCE 2016 1.375% 20-03-25	EUR	100 000	98 327,22	0,14
TOTAL ROYAUME-UNI			1 143 864,06	1,68
SUEDE				
ELECTROLUX AB 2.5% 18-05-30	EUR	600 000	561 006,23	0,83
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	EUR	400 000	347 593,33	0,51

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MOLN HOLD AB 1.75% 28-02-24	EUR	400 000	404 476,03	0,59
VATFAL 0 1/2 06/24/26	EUR	500 000	471 458,31	0,69
VATTENFALL AB 0.125% 12-02-29	EUR	600 000	520 699,81	0,76
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	400 000	372 194,00	0,55
TOTAL SUEDE			2 677 427,71	3,93
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			65 790 151,30	96,65
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			65 790 151,30	96,65
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RMM COURT TERME C	EUR	564	2 280 601,68	3,35
TOTAL FRANCE			2 280 601,68	3,35
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 280 601,68	3,35
TOTAL Organismes de placement collectif			2 280 601,68	3,35
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	5	7 000,00	0,01
EURO BUND 0324	EUR	15	45 450,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			52 450,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			52 450,00	0,08
TOTAL Instrument financier à terme			52 450,00	0,08
Appel de marge				
Appel Marge R.M.M.	EUR	-52 450	-52 450,00	-0,08
TOTAL Appel de marge			-52 450,00	-0,08
Créances			1 755 265,79	2,58
Dettes			-1 735 533,25	-2,55
Comptes financiers			-19 654,89	-0,03
Actif net			68 070 830,63	100,00

Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO D	EUR	18 157,6605	16,21
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I	EUR	103,8576	145 164,82
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO P	EUR	127 117,8700	98,18
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO C	EUR	1 027 957,7772	38,64
Parts R-CO 4CHANGE NET ZERO CREDIT EURO I CHF H	CHF	465,0000	1 003,78

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
EURO BUND 0324	2 058 300,00
EURO BOBL 0324	596 400,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	